



CONSEIL COMMUNAL DU 2 AVRIL 2019

REGISTRE

<b>Présents</b>	Cécile Van Hecke, <i>Président</i> ; Olivier Deleuze, <i>Bourgmestre</i> ; Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, <i>Échevin(e)s</i> ; Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, <i>Conseillers</i> ; Etienne Tihon, <i>Secrétaire communal</i> .
<b>Excusé</b>	Laurent Van Steensel, <i>Conseiller</i> .

Ouverture de la séance à 20:00

SÉANCE PUBLIQUE

Mme la Présidente informe les conseillers que le registre de la séance du 18/03/2019 ne figure pas à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 02/04/2019 étant donné la justesse des délais pour la retranscription des minutes par le secrétariat communal et confirme qu'il sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 23/04/2019.

Mme Van Hecke annonce que, comme convenu lors de la séance précédente, le dossier concernant la fixation du prix des plaines de vacances sera soumis en urgence au conseil de ce soir. Vote sur l'urgence : unanimité.

**Secrétariat**

**1 Rapport annuel 2017-2018.**

Le Conseil approuve le rapport annuel 2017-2018

27 votants : 21 votes positifs, 6 abstentions.

*Abstentions : Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Eric Godart, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Christine Roisin.*

Mme Ferretti :

- Signale que son adresse est erronée (page 27).
- Demande s'il est possible d'indiquer le nom des agents sur l'organigramme pour davantage de lisibilité (page 36).
- Demande qu'il y ait une distinction entre les événements récurrents et les nouveautés.
- Demande de pouvoir disposer d'un tableau comparatif des années précédentes, plus pratique pour une analyse (page 45).

- Demande s'il est possible de disposer pour cette année du taux de réalisation des dépenses (réellement engagées).

Mme Ferretti a l'impression que le rapport annuel est une compilation de faits mais qu'il y manque des objectifs opérationnels et l'évaluation de leurs réalisations.

Monsieur Deleuze indique que le collège prend bonne note des demandes de l'intéressée et qu'il examinera le suivi qui peut y être apporté en fonction de l'investissement en temps que cela représente pour les services communaux.

Monsieur Bertrand aimerait avoir une vision de l'évolution de la situation des logements inoccupés depuis que la prise en charge régionale du dossier ainsi qu'une explication sur la fixation du prix de location. Il demande si ces questions peuvent être examinées en même temps que le budget de la Régie Foncière.

Madame Van Hecke confirme que ces questions pratiques seront abordées en même temps que le budget de la Régie Foncière.

Monsieur Bertrand aurait aimé que le rapport annuel mentionne l'état d'avancement du dossier relatif aux logements inoccupés et aimerait savoir s'il y a eu des améliorations depuis la taxation régionale. Le plus important pour Mr Bertrand n'est pas cette taxation mais principalement la remise sur le marché locatif de ces logements.

Défi s'abstient pour les raisons évoquées précédemment et Mme Ferretti indique suggère que le rapport annuel soit vu comme une revue de management avec des objectifs opérationnels bien clairs dès le départ, des résultats, les raisons de l'écart entre réalisations et prévisions ainsi que les objectifs futurs.

Mevrouw Ferretti:

- Wijst erop dat haar adres verkeerd is (bladzijde 27).
- Vraagt of het mogelijk is om de naam van de agenten op het organisatieschema aan te geven voor meer leesbaarheid (bladzijde 36).
- Vraagt een onderscheid tussen de terugkerende gebeurtenissen en de nieuwigheden.
- Vraagt om over een vergelijkende tabel van de vorige jaren, te kunnen beschikken, meer praktisch voor een analyse (bladzijde 45).
- Vraagt of het mogelijk is om voor dit jaar over het implementatie niveau van de uitgaven te beschikken (werkelijk uitgevoerd).

Mevrouw Ferretti heeft de indruk dat het jaarverslag een compilatie van feiten is, maar dat er operationele doelstellingen en de evaluatie van hun implementaties ontbreken.

Mijnheer Deleuze deelt mede dat het college nota neemt van de vragen van de belanghebbende en dat hij de opvolging zal onderzoeken die er kan aan gegeven worden in functie van de investering in tijd die dat voor de gemeentediensten vertegenwoordigt.

Mijnheer Bertrand zou graag een visie over de evolutie van de situatie van de onbezette huisvestingen willen hebben sinds de regionale overname van het dossier evenals een verklaring over het bepalen van de huurprijs. Hij vraagt of deze vragen tegelijk met de begroting van de Grondregie kunnen besproken worden.

Mevrouw Van Hecke bevestigt dat deze praktische kwesties tegelijk met de begroting van de Grondregie zullen behandeld worden.

Mijnheer Bertrand zou gewild hebben dat het jaarverslag de status van het dossier betreffende de onbezette huisvestingen vermeldde en zou willen weten of er verbeteringen geweest zijn sinds de regionale belastingheffing. Het meest belangrijke voor de Heer Bertrand is niet deze belastingheffing maar hoofdzakelijk het terug zetten op de huurmarkt van deze huisvestingen.

Défi onthoudt zich wegens de tevoren vermelde redenen en Mevrouw Ferretti stelt voor dat het jaarverslag als een management tijdschrift wordt gezien met zeer duidelijke operationele doelstellingen vanaf het begin, resultaten, de redenen van het verschil tussen implementaties en prognoses evenals de toekomstige doelstellingen.

*Jan Verbeke entre en séance.*

---

## 2 **Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Modifications.**

Le Conseil communal,

Vu l'article 119 de la NLC;

Vu le règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil communal du 17/09/2013 et ses modifications subséquentes;

Considérant que pour des raisons notamment de lisibilité et de clarification, le règlement d'ordre intérieur du conseil communal doit être revu quant à sa structure et à son contenu;

Sur proposition du collège échevinal;

DECIDE

De modifier comme suit le règlement d'ordre intérieur du conseil communal :

Chapitre I :	Convocation du conseil, ordre du jour et information	Page 1-5	
Chapitre II :	Tenue des séances	Page 5-8	
Chapitre III :	Procès-verbal des séances		Page 8-9
Chapitre IV :	Commission du conseil	Page 9	
Chapitre V :	Mandats auprès d'intercommunales et d'ASBL communales	Page 9-10	
Chapitre VI :	Droits et devoirs des conseillers communaux	Page 10-11	
<u>Chapitre VII :</u>	<u>Dispositions antérieures</u>	<u>Page 11</u>	

*Pour la compréhension du texte, il faut entendre :*

- *par le conseil = le conseil communal*
- *le collège = le collège des Bourgmestre et Echevins / Echevines ;*
- *les membres = les membres du conseil*
- *le président = mutatis mutandis la présidente*
- *Le président-suppléant = la présidente suppléante*

### **Préambule**

Sauf dispositions contraires, par membre, on entend le conseiller communal et/ou la personne de

confiance prévue à l'article 12 bis de la NLC.

## **CHAPITRE I : CONVOCATION DU CONSEIL, ORDRE DU JOUR, INFORMATION**

### **SECTION 1 : Fréquence des réunions**

**Art. 01** : Le conseil communal se réunit chaque fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins 10 fois par an, en principe le 3<sup>ème</sup> mardi du mois.

La séance publique est convoquée à 20 heures, la séance à huis clos ayant toujours lieu après la séance publique, sauf en matière disciplinaire.

En cas de nécessité, le collège peut déroger à l'heure précitée.

### **SECTION 2 : Convocation**

**Art. 02** : Sans préjudice de l'article 3, le président ou le président-suppléant convoque le conseil.

Sur la demande d'un tiers des membres du conseil en fonction, le président ou le président-suppléant est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués par ces membres.

**Art. 03** : En séance, le conseil peut, à la majorité des membres présents, décider du jour et de l'heure d'une nouvelle réunion afin de terminer l'examen, inachevé, des points inscrits à l'ordre du jour.

**Art. 04** : Sauf urgence, la convocation, qui contient l'ordre du jour, se fait par courriel au moins sept jours francs avant celui de la réunion.

Par "sept jours francs", on entend sept jours de vingt-quatre heures, le jour de la réception de la convocation et celui de la réunion du conseil communal n'étant pas compris dans le délai.

Le collège met à la disposition de chaque membre une adresse de courrier électronique personnelle, dont la sécurité et la maintenance sont assurées par le fournisseur de l'administration communale.

Les membres qui en font la demande écrite peuvent également recevoir la convocation et l'ordre du jour par écrit dans le même délai. Dans ce cas, l'envoi se fait à domicile par envoi postal ou par coursier, sans accusé de réception.

Ce délai est ramené à deux jours francs quand l'article 90 al. 3 de la nouvelle loi communale est applicable.

### **SECTION 3 : Ordre du jour**

**Art. 05** : Sans préjudice des articles 6 et 7, le président ou le président-suppléant arrête l'ordre du jour, sur proposition du collège des Bourgmestre et Echevins.

**Art. 06** : Lorsque le conseil est convoqué sur demande d'un tiers des membres, l'ordre du jour comprend par priorité, les points indiqués par les demandeurs de la réunion.

### **SECTION 4 : Interpellation et ajout de points supplémentaires par des conseillers communaux**

**Art. 07** : Tout membre du conseil peut demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour. Cette proposition doit :

- être transmise au président et au secrétariat communal au moins cinq jours francs avant la réunion. Cela peut se faire par courrier ou courriel à l'adresse électronique du service du secrétariat ([secretariat1170@wb1170.brussels](mailto:secretariat1170@wb1170.brussels)). Par "cinq jours francs", on entend cinq jours de vingt-quatre heures, le jour de la réception de la proposition et celui de la réunion du conseil

communal n'étant pas compris dans le délai.

- être accompagnée de tout document propre à éclairer le conseil.

Lorsque l'interpellation peut conduire à une motion, le texte de la motion doit être transmis au secrétariat communal dans le même délai.

L'interpellation simple n'entraîne pas de vote au conseil communal.

Le président transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour à ses membres.

Il est interdit à un membre du collège échevinal de faire usage de cette faculté.

Les interpellations et les réponses qui y sont apportées sont reprises au procès-verbal et mises en ligne sur le site Internet de la commune.

## **SECTION 5 : Interpellations citoyennes**

**Art. 08** : Toute personne domiciliée dans la commune et âgée de 16 ans accomplis au moins peut exercer le droit d'interpellation citoyenne à l'attention du collège des Bourgmestre et Echevins.

**Art. 09** : L'interpellation citoyenne doit être signée par minimum vingt personnes.

Elle doit être rédigée en français ou en néerlandais. Elle doit être transmise au président et au secrétariat communal au moins cinq jours francs avant la réunion du conseil communal. Cela peut se faire par courrier ou courriel à l'adresse électronique du service du secrétariat (secretariat1170@wb1170.brussels)

Par "cinq jours francs", on entend cinq jours de vingt-quatre heures, le jour de la réception de la proposition et celui de la réunion du conseil communal n'étant pas compris dans le délai.

L'interpellation citoyenne mentionnera clairement le libellé complet de la question adressée au collègue ou les faits sur lesquels des explications sont sollicitées ainsi que les nom, prénoms, date de naissance et domicile des demandeurs ; elle doit être signée par chaque demandeur. La réception de l'interpellation citoyenne sera mentionnée dans un registre spécialement tenu à cet effet au secrétariat communal.

Les interpellations citoyennes sont classées et numérotées par ordre chronologique de réception.

**Art. 10** : L'interpellation citoyenne doit être relative à un sujet d'intérêt communal et ne peut revêtir un intérêt exclusivement particulier.

Est irrecevable, l'interpellation citoyenne relative à une matière :

- qui relève des séances à huis clos
- qui figure déjà à l'ordre du jour du conseil
- qui a déjà fait l'objet d'une interpellation citoyenne au cours des trois derniers mois
- qui ne respecte pas les Droits de l'Homme ou revêt un caractère raciste ou xénophobe.

**Art. 11** : Le président met à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal les interpellations citoyennes valablement introduites et recevables, dans l'ordre chronologique de réception, étant entendu que trois interpellations citoyennes au maximum peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une même séance.

Les interpellations citoyennes sont communiquées aux membres du conseil communal avant chaque séance.

**Art. 12** : L'exposé de l'interpellation citoyenne a lieu en début de séance. Le président invite le demandeur à lire l'interpellation adressée au collègue. Il dispose de cinq minutes à cet effet. Le bourgmestre ou le membre du collège échevinal ayant ce point dans ses attributions – ou son remplaçant – répond à l'interpellation séance tenante dans un laps de temps de cinq minutes. Le demandeur peut réagir à la réponse fournie pendant deux minutes au maximum. Un temps de parole de trois minutes est prévu pour les chefs de groupe ou leur représentant s'ils souhaitent intervenir. Le

membre du collège peut conclure l'échange.

**Art. 13** : Les dispositions de la loi communale et du règlement d'ordre intérieur du conseil communal relatives à la tenue et à la police des réunions sont applicables.

#### **SECTION 6 : Mise à disposition des dossiers**

**Art. 14** : Chaque point présenté par le collège devant aboutir à une délibération et à un vote sera accompagné du projet de délibération, et si nécessaire d'une note de synthèse explicative.

Pour certains projets de délibération complexes ou susceptibles de produire des effets juridiques importants, le collège peut proposer au président du conseil de convoquer la commission du conseil conformément à l'article 57 du présent règlement.

Le procès-verbal de la séance précédente, les projets de délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces points sont mis à disposition des membres via la plateforme informatique BOS dès l'envoi de l'ordre du jour, sauf impossibilité technique manifeste.

Les membres qui en font la demande écrite peuvent également recevoir les projets de délibération par écrit. Dans ce cas, l'envoi se fait à domicile par envoi postal ou par coursier, sans accusé de réception.

**Art. 15** : Les membres peuvent consulter les dossiers au secrétariat communal durant les heures de bureau. Ils ne peuvent emporter aucune pièce des dossiers.

Sur demande, les membres pourront également consulter les dossiers du conseil le samedi matin, de 10h à 12h, lors des permanences du service population. La demande devra se faire avant chaque conseil auprès du Secrétaire communal. En cas d'annulation de la permanence du service population, la consultation ne pourra être organisée.

**Art. 16** : Le secrétariat communal enverra par courriel au conseiller communal auquel s'applique l'article 12 bis de la NLC les dossiers dont il veut prendre connaissance.

**Art. 17** : Durant les heures de bureau, les fonctionnaires communaux désignés par le secrétaire fournissent aux membres qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers.

Les membres conviennent des jours et heures avec le secrétaire.

**Art. 18** : Au plus tard sept jours francs avant la réunion de la commission qui précède la séance du conseil au cours de laquelle il sera délibéré du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, un exemplaire du projet de budget, de la modification budgétaire ou des comptes, accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, est mis à la disposition des conseillers communaux sous format papier et numérique. Le conseiller communal qui ne souhaite pas recevoir la version papier en informe le secrétariat communal (secretariat1170@wb1170.brussels).

Le projet de budget ou les comptes sont accompagnés d'un rapport de synthèse.

Il définit aussi la politique générale et financière de la commune.

Le rapport qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel se rapportent ces comptes. Le rapport est mis à la disposition des conseillers communaux sous format papier et numérique. Le conseiller communal qui ne souhaite pas recevoir la version papier en informe le secrétariat communal (secretariat1170@wb1170.brussels). Avant la délibération, le collège commente le contenu du rapport.

**Art. 19** : Deux fois par législature, lors du dépôt du premier et du quatrième budget, le collège soumet au conseil communal un plan triennal.

Ce plan triennal se compose des documents suivants :

1° une note d'orientation qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois

prochaines années ;

2° un plan de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation, sous forme d'estimations et de perspectives. Après approbation par le conseil communal, ce plan triennal est publié conformément aux dispositions de l'article 112 de la Nouvelle loi communale.

### **SECTION 7 : Publicité des séances**

**Art. 20** : Sans préjudice des articles 21 et 22, les séances sont publiques.

**Art. 21** : Sauf lorsqu'il doit délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents peut, dans l'intérêt de l'ordre public, décider que la séance ne sera pas publique.

**Art. 22** : La réunion n'est pas publique lorsque sont mises en cause :

- des personnes autres que les membres du conseil ou le secrétaire ;
- la vie privée des membres du conseil ou du secrétaire,

Dans ce cas, le président le prononce le huis clos.

**Art. 23** : Lorsque la réunion n'est pas publique, seuls peuvent être présents :

- les membres du conseil ;
- le secrétaire ;
- les personnes appelées pour exercer une mission professionnelle.

### **SECTION 8 : Information au public et aux media**

**Art. 24** : Les lieu, jour, heure et ordre du jour des réunions sont affichés à la maison communale dans les mêmes délais que ceux relatifs à la convocation du conseil.

Ces informations sont également reprises sur le site Internet de la commune.

Les projets de délibération ainsi que les pièces et annexes utiles à la compréhension des dossiers sont également publiés sur le site de la commune.

Les habitants et les journalistes qui le demandent sont informés par courrier ou courriel des dates et ordre du jour du conseil.

## **CHAPITRE II : TENUE DES SEANCES**

### **SECTION 9 : Présidence**

**Art. 25** : Le conseil communal peut élire, en son sein et pour la durée de la législature, un président et un président-suppléant.

Le président du conseil préside la séance.

S'il n'est pas présent à l'heure fixée par la convocation, il y a lieu de le considérer comme absent ou empêché ; dans ce cas, la fonction est assurée par le président suppléant, ou à défaut par le conseiller le premier dans l'ordre du tableau de préséance.

### **SECTION 10 : Ouverture et clôture de la séance**

**Art. 26** : Le président ouvre, suspend et clôt la séance.

**Art. 27** : Le président ouvre la séance à l'heure fixée.

Si après une demi-heure d'attente, la majorité des membres du conseil n'est pas présente, la séance est ajournée.

**Art. 28** : Supprimé.

### **SECTION 11 : Quorum requis**

**Art. 29** : Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité des membres en fonction n'est pas présente.

La personne de confiance prévue à l'article 12bis de la NLC n'entre pas en ligne de compte pour le calcul du quorum.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87 de la nouvelle loi communale, et il sera mentionné si c'est pour la deuxième ou pour la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premiers alinéas de l'article 90 de la nouvelle loi communale.

**Art. 30** : Le président clôt immédiatement la séance si le quorum n'est plus atteint.

### **SECTION 12 : Validité des votes**

**Art. 31** : Les résolutions (autres que nominations et présentations de candidats) sont prises à la majorité absolue des suffrages, les abstentions n'intervenant pas en cas de vote public, les bulletins nuls et blancs en cas de scrutin secret.

En cas de partage, la proposition est rejetée.

**Art. 32** : En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

### **SECTION 13 : Publicité ou non du vote**

**Art. 33** : Sans préjudice de l'article 34, le vote est public.

La parole n'est pas accordée durant un scrutin public ou secret.

**Art. 34** : Les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires font l'objet d'un scrutin secret à la majorité des voix.

### **SECTION 14 : Le vote public**

**Art. 35** : Lorsque le vote est public, les membres votent à haute voix. Le vote peut également se faire par groupes politiques représentés au conseil communal. Forment un groupe les membres élus sur une même liste.

**Art. 36** : Si un membre demande le vote nominatif, le président est tenu de faire procéder au vote nominatif. En cas de vote nominatif, le président vote en dernier lieu.

A l'occasion du premier vote nominatif, le président tire au sort le nom du membre qui votera le premier. S'il est absent, c'est le premier membre présent après ce nom au tableau de préséance qui vote en premier. Cet ordre est maintenu pour la durée de la séance.

**Art. 37** : Après chaque scrutin, le président proclame le résultat.

Le procès-verbal de la séance indique le vote de chaque membre du conseil.

### **SECTION 15 : Le vote secret**

**Art. 38** : En cas de scrutin secret, le secret du vote est assuré par l'utilisation de bulletins de vote séparés de telle façon que les membres n'aient plus qu'à remplir un cercle sous OUI ou NON.

L'abstention se manifeste par un bulletin blanc.

**Art. 39** : Pour le vote et le dépouillement, les deux membres les plus jeunes et le président composent le bureau.

Avant le dépouillement, les bulletins sont comptés ; si leur nombre ne coïncide pas avec celui des membres ayant pris part au vote, les bulletins sont annulés et les membres sont invités à voter une nouvelle fois.

Tout membre peut vérifier la régularité du dépouillement.

**Art. 40** : Après chaque scrutin secret, le président proclame le résultat.

### **SECTION 16 : Police des réunions**

**Art. 41** : La police des réunions appartient au président.

**Art. 42** : Pour chaque point de l'ordre du jour :

- a. Si c'est un point présenté par le collège et avant qu'il ne soit discuté, le président peut inviter un membre du collège à le commenter ;
- b. Après qu'il aura été commenté, le président peut accorder la parole aux membres, selon l'ordre des demandes, chaque membre disposant d'un maximum de 5 minutes ;
- c. Quand il estime le temps de parole suffisant, le président peut clore la discussion ;
- d. Le président peut mettre l'objet aux voix, le vote portant d'abord :
  - Sur la proposition éventuelle d'ajournement
  - Sur les sous-amendements éventuels proposés par écrit en séance
  - Sur les amendements éventuels proposés par écrit en séance
  - Sur l'objet lui-même.

Les points de l'ordre du jour sont discutés dans l'ordre indiqué, à moins que le conseil n'en décide autrement.

Les membres ne peuvent pas demander la parole plus de deux fois sur le même objet, sauf autorisation du président.

Toute intervention écrite, lue en séance, sera adressée au secrétaire communal au plus tard le lendemain.

Le collège peut faire en début de séance toute communication ou information qu'il juge utile.

Ces communications ne font l'objet d'aucun débat.

Le Conseil Communal peut, sans se substituer à leurs organes délibérants, mettre à son ordre du jour un point concernant une ou plusieurs des tâches d'intérêt communal qui ont été confiées à une intercommunale ou une asbl communale ou créée par la commune

**Art. 43** : La parole est toujours accordée pour une rectification de faits avancés, pour répondre à un fait personnel ou pour le renvoi au règlement d'ordre intérieur. Néanmoins, sauf pour un renvoi au règlement, elle ne peut être accordée qu'après que l'orateur qui avait la parole a terminé.

**Art. 44** : Sont considérés comme troublant l'ordre les membres :

- Qui prennent la parole sans l'avoir obtenue ;
- Qui la conservent quand elle leur a été retirée ;
- Qui interrompent un autre membre ;

Un membre rappelé à l'ordre peut se justifier. Le président décide ensuite si le rappel à l'ordre est maintenu ou retiré. Il peut le cas échéant exclure le membre qui trouble la sérénité de la réunion.

**Art. 45** : Le président peut faire supprimer du procès-verbal les paroles contraires à l'ordre ou celles qui auraient été prononcées par un membre qui n'avait pas la parole ou qui prétend la conserver après que le président la lui ait retirée.

**Art. 46** : Le président peut, après avoir donné un avertissement, faire expulser de la salle tout individu qui parle, qui donne des signes publics soit d'approbation, soit d'improbation ou qui trouble l'ordre de quelque façon que ce soit.

Le président peut en outre faire dresser procès-verbal à charge de cette personne.

Est considéré aussi comme troublant l'ordre, toute personne tenant des propos ou ayant une attitude tombant sous l'application de la loi du 30 juillet 1981 contre le racisme et la xénophobie.

**Art. 47** : Sans préjudice des articles 8 à 13 du règlement, les échanges entre le public et les membres ne sont pas autorisés pendant les séances.

Les communications téléphoniques sont interdites.

Le secrétariat peut enregistrer les séances pour en assurer la correcte retranscription et/ou diffusion. L'enregistrement de la séance sera détruit dès l'approbation du registre par le conseil communal.

## **SECTION 17 : Points urgents**

**Art. 48** : Un point non inscrit à l'ordre du jour ne peut être traité sauf cas d'urgence. L'urgence est déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms apparaissent au procès-verbal.

## **SECTION 18 : Questions orales et d'actualité**

**Art. 49** : Les membres ont le droit de poser au collège des questions orales. Ces questions portent sur tout objet que la commune est appelée à connaître. Cette faculté n'est pas permise pour les membres du collège échevinal.

Les questions orales doivent être envoyées par courrier ou courriel à l'adresse électronique du secrétariat (secretariat1170@wb1170.brussels) au plus tard deux jours ouvrables avant la séance du conseil.

Elles doivent être précises, succinctes et se limiter aux termes indispensables à leur compréhension. Si la question orale ne peut être formulée de manière succincte, le président proposera au membre de soumettre celle-ci à la prochaine séance sous la forme d'une interpellation.

Chaque membre a droit à une question orale par séance.

**Art. 50 :** Lors de chaque réunion, l'ordre du jour de la séance publique terminé, le président accorde la parole aux membres qui ont déposé une question orale dans l'ordre de leur réception chronologique. Le temps de parole global pour l'exposé de la question et de la réponse ne peut excéder cinq minutes. Il est répondu

- soit séance tenante,
- soit lors de la réunion suivante avant les nouvelles questions,
- soit par écrit dans les quinze jours, avec communication orale lors de la prochaine séance du conseil.

**Art. 51 :** Après la séance des questions orales, les membres pourront poser au collègue échevinal des questions d'actualité. Par question d'actualité, on entend des questions liées à des événements qui se sont déroulés après le délai légal pour l'introduction des questions orales. Les autres dispositions relatives aux questions orales sont d'application.

**Art. 52 :** Les questions orales, les questions d'actualité et les réponses qui y sont apportées sont reprises au procès-verbal et mises en ligne sur le site Internet de la commune.

### **CHAPITRE III : PROCES-VERBAL DES SEANCES**

#### **SECTION 20 : Le procès-verbal**

**Art. 53 :** Le procès-verbal reprend tous les objets mis en discussion, dans l'ordre chronologique, ainsi que les décisions ou la suite y réservée. Chaque membre s'étant abstenu lors d'un vote public peut demander que la justification de son abstention soit reprise au procès-verbal.

#### **SECTION 21 : Approbation du procès-verbal**

**Art. 54 :** Il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, mais celui-ci est mis à la disposition des membres conformément à l'article 14.

**Art. 55 :** Tout membre a le droit, pendant la séance, de faire des observations sur le procès-verbal de la séance précédente.

Si ces observations sont adoptées, le secrétaire présentera un nouveau texte à la séance suivante.

Si la séance s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

Une fois approuvé et signé par le président et le secrétaire communal, le procès-verbal de chaque séance est mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Les points du procès-verbal qui ont été abordés à huis clos ne sont pas mis en ligne.

### **CHAPITRE IV : COMMISSION DU CONSEIL**

**Art. 56 :** Il est créé une commission ayant pour mission de préparer les discussions lors des séances du conseil communal. Elle peut, en ce compris de sa propre initiative, rendre des avis et formuler des recommandations à l'attention du conseil communal dans toutes les matières pour lesquelles la commune est compétente.

Tous les membres du conseil communal sont membres de la commission.

**Art. 57** : La commission est convoquée par le président du conseil, à l'initiative du collège ou à la demande d'un tiers des membres du conseil.

Le délai de convocation est de sept jours francs.

La commission se réunit au moins 3 jours francs avant la date du Conseil Communal auquel se rapportent les points à son ordre du jour.

**Art. 58**: La commission est présidée par le président du conseil. Celui-ci peut déléguer la présidence à un conseiller communal; les échevins concernés devront être présents, ou à défaut un autre membre du collège.

Le secrétariat des commissions est assuré par le secrétaire ou les personnes qu'il désigne à cet effet.

**Art. 59** : La commission peut formuler un avis quel que soit le nombre de membres présents.

**Art. 60** : Les réunions de la commission ont lieu à huis clos. Des experts et des personnes intéressées peuvent être entendus. Tous les conseillers peuvent assister aux séances.

**Art. 61** : Une commission réunissant au minimum un représentant de chaque groupe politique démocratique représenté au conseil communal est créée afin de soumettre annuellement au conseil un rapport relatif à l'ouverture du bulletin communal à l'opposition.

## **CHAPITRE V: MANDATS AUPRÈS D'INTERCOMMUNALES ET D'ASBL COMMUNALES**

**Art. 62** : Les candidatures pour les nominations prévues à l'article 120 § 2 de la nouvelle loi communale sont à introduire selon les modalités suivantes : Les candidatures, signées par la majorité des membres du conseil formant le groupe, sont envoyées par mail au secrétariat communal (secretariat1170@wb1170.brussels) ou déposées entre les mains du secrétaire communal avant la réunion du conseil communal à laquelle figurent ces désignations.

**Art. 63** : §1<sup>er</sup> - Chaque représentant du conseil communal auprès du conseil d'administration des intercommunales, des ASBL pluri ou supra-communales, des associations de fait d'intérêt supra-communal ou d'intérêt régional ou institutions assimilées, présentera annuellement en séance publique du conseil le rapport annuel de ces instances, ainsi que le rapport sur sa propre activité au sein de ces instances.

§ 2 - Le conseil communal invitera une fois par an les présidents des ASBL communales et les mandataires auprès de la SCRL En Bord de Soignes à venir présenter le rapport d'activité annuelle en séance publique.

§3 - Pour chaque entité, les représentants présentent le rapport d'activités de l'année précédente et font un rapport écrit de deux pages maximum à propos de leur activité, y compris les présences.

## **CHAPITRE VI : DROITS ET DEVOIRS DES CONSEILLERS**

### **SECTION 22 : Questions écrites**

**Art. 64** : Les membres ont le droit de poser au collège des questions écrites. Ces questions portent sur tout objet que la commune est appelée à connaître.

**Art. 65** : Les questions écrites doivent être envoyées par courrier ou courriel à l'adresse électronique du secrétariat (secretariat1170@wb1170.brussels). Il est répondu aux questions écrites par le membre du collège concerné dans le mois de leur réception. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, ce délai est porté à cinquante jours.

**Art. 66** : Les questions écrites et les réponses qui y sont apportées sont mises en ligne sur le site Internet de la commune.

### **SECTION 23 : Droit d'obtention de copies des actes et pièces**

**Art. 67** : Aucun acte, aucune pièce concernant l'administration de la commune ne peuvent être soustraites à l'examen des membres.

**Art. 68** : Sur demande adressée au secrétariat communal, les membres peuvent obtenir sous format papier ou numérique une copie des actes et pièces en question. Les copies sont envoyées, par le ou les services intéressés, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quinze jours calendrier suivant la réception de la demande.

### **SECTION 24 : Droit de visite**

**Art. 69** : Les membres du conseil ont le droit de visiter les établissements et services communaux, accompagnés d'un membre du collège, aux jour et heure que le conseiller et le membre du collège conviennent entre eux. Ils en avertissent le secrétaire.

Les membres ont aussi le droit de visiter les établissements et services communaux, accompagnés du secrétaire communal ou de la personne qu'il aura déléguée, aux jour et heure qu'ils conviennent entre eux.

Ils peuvent interroger les membres du personnel par l'intermédiaire du secrétaire ou de la personne qu'il aura déléguée.

### **SECTION 25 : Autres droits**

**Art. 70** : Les droits d'interpeller les membres du Collège, de demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil, de poser en séance des questions orales ou d'actualité, sont décrits aux sections 4 et 18.

### **SECTION 26 : Jetons de présence**

**Art. 71** : Pour chaque réunion du conseil ou de la commission, les membres perçoivent un jeton de présence. Il ne sera alloué de jeton de présence qu'aux membres qui auront assisté aux trois quarts des points repris à l'ordre du jour.

## **CHAPITRE VII : DISPOSITIONS ANTERIEURES**

**Art. 72** : Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Il sera fait référence à la loi communale pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par le présent règlement.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 18 votes positifs, 10 abstentions.

*Abstentions : Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Eric Godart, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin.*

Le Bourgmestre explique les changements apportés quant au fond. Il annonce le dépôt de plusieurs amendements suite à la commission d'hier.

Mme Lepoivre s'étonne de l'amendement 2 qui consiste à supprimer l'article 28, suppression qui n'a pas été évoquée en commission. Mr Casier s'étonne également.

Mr Deleuze indique qu'il n'a repéré qu'a posteriori le dispositif de l'article 3 auquel l'article 28 se référerait. Dans tous les règlements d'ordre intérieur d'Evere, d'Auderghem, de Woluwé-St-Lambert, de Bxl-Ville et d'Uccle, une telle disposition consistant à clôturer la séance à 11 h est absente.

Mr Wiard indique que le collège n'avait pas proposé en commission de supprimer cet article mais de le modifier et s'y déclare opposé. Après 3 heures de discussions intenses, il considère qu'il est difficile de se concentrer et d'intervenir. Ou dit-il, il n'y a plus personne qui intervient, ce qui est contraire au rôle démocratique des conseillers communaux. Il comprend la crainte du collège que ce soir, l'ordre du jour ne puisse être épuisé si à 23 h le conseil ne dispose plus de 2/3 de conseillers pour voter en faveur de la poursuite de la séance.. Il indique que cette disposition existe depuis des années dans le ROI du conseil et qu'elle a toujours bien fonctionné (depuis le début de la législature, le conseil s'est poursuivi au-delà de 23 h par deux fois). Mr Wiard ne comprend pas la crainte du collège étant donné que la modification ne sera pas applicable directement.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le règlement est d'application 5 jours après sa publication sous réserve d'une tutelle de suspension et d'annulation.

Mme Ferretti rappelle la genèse des modifications du ROI du conseil. C'est une demande de Défi d'ajouter au ROI des dispositions pour éviter la répétition d'incidents comme il s'en est produit en janvier (débordements au sein du conseil, propos considérés comme insultants à l'égard d'autres conseillers). Elle prend acte que le collège ne souhaite pas sanctionner les comportements/propos insultants.

Monsieur Wiard propose que l'article 18 reproduise fidèlement le texte de la NLC.

Monsieur Deleuze répond que le ROI du conseil ne contient aucune disposition contraire à la NLC.

Pour Monsieur Martin, la suppression de l'article 28 est une inversion de logique et se demande ce qui motive ce changement. La clôture du conseil à 23 h permet de travailler dans de bonnes conditions mais aussi d'avoir une vie de famille. Il ne comprend pas la raison de cette suppression et s'il y a une bonne raison, il pourrait l'entendre. Pour lui, l'article 28 semblait fixer un cadre plus rigoureux dans la tenue des conseils et ce dans l'intérêt de tous.

Monsieur Deleuze répond qu'il veut s'aligner sur d'autres règlements communaux.

Votes sur les amendements : tous à l'unanimité à l'exception de l'amendement 2 voté par 18 voix pour et 10 voix contre (Défi-GH-PS).

Mr Casier justifie l'abstention du PS par la suppression de l'article 28 et la teneur des discussions. Mr Casier aimerait que les conseillers aient une réflexion sur les moyens de rendre les débats plus accessibles au public.

Mr Dermine justifie l'abstention de Défi pour les mêmes raisons mais également pour le refus de la majorité d'intégrer des dispositions suite à l'incident de janvier

Mr Wiard justifie son abstention par la suppression de l'article 18. Il pense que ce n'est pas une avancée ni pour la démocratie ni pour la participation.

De Burgemeester legt de veranderingen uit die aan de inhoud zijn gebracht. Hij kondigt het deponeren van verschillende amendementen aan ten gevolge van de commissie van gisteren.

Mevr Lepoivre verwondert zich over het amendement 2 dat erin bestaat om artikel 28 af te schaffen, afschaffing die niet in commissie werd vermeld. De Heer Casier verwondert zich eveneens.

Dhr Deleuze deelt mede dat hij slechts achteraf het hulpmiddel van art. 3 heeft gevonden waar art. 28 naar verwees. In alle huishoudelijke reglementen van Evere, Oudergem, St-Lambertus-Woluwe, Bxl-Stad en Ukkel, is een dergelijke beschikking die voorziet de zitting af te sluiten om 11:00 afwezig.

Dhr Wiard deelt mede dat het college in commissie niet had voorgesteld om dit artikel te schrappen maar om het te wijzigen en verklaart zich er tegen. Na 3 uur van felle discussies, is hij van mening dat het moeilijk is om zich te concentreren en om interventies te doen. Of zegt hij, is er niemand meer die intervenieert, wat in strijd is met de democratische rol van de gemeenteraadsleden. Hij begrijpt de vrees van het college dat deze avond, de agenda niet zal kunnen afgewerkt zijn als om 23:00 de Raad niet meer over 2/3 raadsleden beschikt om voor de voortzetting van de zitting te stemmen. Hij deelt mede dat deze beschikking sinds jaren in het HR van de Raad bestaat en dat zij altijd goed heeft gewerkt (sinds het begin van de legislatuur, heeft de Raad twee maal later dan 23:00 gezeteld). Dhr Wiard begrijpt de vrees van het college niet aangezien de wijziging niet direct van toepassing zal zijn.

Mijnheer de Burgemeester herinnert eraan dat de regeling 5 dagen na zijn publicatie van toepassing is onder voorbehoud van een opschorting voorgedij en van nietigverklaring.

Mevrouw Ferretti wijst op het ontstaan van de wijzigingen van het HR van de Raad. Het is een vraag van Défi om aan het HR beschikkingen toe te voegen om de herhaling van incidenten te vermijden zoals die zich in januari hebben voorgedaan (uitbarstingen binnen de Raad, woorden die worden geacht, als beledigend ten opzichte van andere raadsleden). Zij neemt nota dat het college het gedrag /woorden die beledigen niet wil bestraffen.

Mijnheer Wiard stelt voor dat artikel 18 trouw de tekst van de NGW weergeeft.

Dhr Deleuze antwoordt dat het HR van de Raad geen enkele beschikking bevat in strijd met de NGW.

Voor Mijnheer Martin, is de afschaffing van artikel 28 een omkering van logica en vraagt zich af wat deze verandering motiveert. De sluiting van de Raad te 23:00 maakt het mogelijk om onder goede omstandigheden te werken maar ook om een familieleven te hebben. Hij begrijpt de reden van deze afschaffing niet en als er een goede reden is, zou hij ze willen horen. Voor hem, scheen artikel 28 een strenger kader te bepalen in het houden van de Raden en dit in het belang van iedereen. Mijnheer

Deleuze antwoordt dat hij zich op andere gemeenteregelgevingen wil afstemmen.

Stemming op de amendementen: allen met algemene stemmen behalve het amendement 2 door 18 stemmen vóór, en 10 stemmen tegen (Défi-GH-PS).

De Heer Casier rechtvaardigt de onthouding van PS door de afschaffing van artikel 28 en het aantal discussies. De Heer Casier zou willen dat de raadsleden nadenken over de middelen om de debatten toegankelijker te maken voor het publiek.

Dhr Dermine rechtvaardigt de Défi onthouding voor dezelfde redenen en ook wegens de weigering van de meerderheid om beschikkingen te integreren ten gevolge van het incident van januari

De Heer Wiard rechtvaardigt zijn onthouding door de afschaffing van artikel 18. Hij gelooft niet dat het een vooruitgang betekent, noch voor de democratie noch voor de participatie.

---

## Logement / Régie foncière

### 3 Régie Foncière- Approbation du budget de l'exercice 2019 .

Le Conseil Communal,

Vu le projet de budget présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins;

Vu l'Arrêté Royal du 12 septembre 1977 décidant que le Service Communal des achats et des ventes des biens immobiliers est organisé en régie à partir du 1er janvier 1978 et géré en dehors des services généraux de la Commune;

Vu l'Arrêté du 6 novembre 2003 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la gestion financière des régies communales;

Vu les articles 117 et 261 de la nouvelle loi communale organisant les Régies communales;

Sur proposition du Collège Echevinal;

DECIDE :

- d'approuver le budget spécial de la Régie Foncière pour l'exercice 2019 tel qu'il est établi en annexe à la présente délibération;
- que les crédits prévus au Service ordinaire (ou budget d'exploitation) sont rendus non limitatifs par l'application de l'article 9 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale précité;
- de charger le Collège Echevinal de la publication en la Commune du dit budget et de la poursuite des formalités administratives en vue de l'approbation par les autorités de Tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 28 votes positifs.

Jos Bertrand : « Concernant la fixation des loyers moyens, il me semble qu'ils sont assez élevés en comparaison avec d'autres communes. Quand on sait qu'un locataire social peut être exclu d'un logement social après un bail de 9 ans s'il a des revenus plus élevés, le changement est brutal. Je voudrais aussi revenir sur la question des logements inoccupés. Les revenus rétrocedés par la Région sont-ils repris dans le budget Régie Foncière ou dans ceux de la Commune ? »

Benoit Thielemans répond : « On a vérifié que notre grille de loyer soit effectivement plus basse que la grille indicative régionale. On a aussi comparé avec d'autres régies mais je ne sais plus par cœur avec lesquelles. Il faut aussi tenir compte de notre structure, de nos ressources et il faut trouver un équilibre. On n'est pas dans une phase d'amortissement mais d'investissements. Il faut faire attention d'avoir des recettes assez solides, être prudent dans la fixation des loyers. On est conscient que passer du logement social au logement moyen peut représenter une surcharge importante. C'est pourquoi, je reste ouvert à des pistes de solutions. Nous nous rendons également compte que la situation des locataires peut changer (maladie, pertes d'emploi), et nous sommes d'ailleurs sollicités pour une diminution des loyers, ce qui dans les baux classiques n'est pas la règle. Il faut par conséquent trouver des solutions pour ces cas-là. En ce qui concerne les logements inoccupés, j'avais fait une réponse lors d'un conseil précédent (il y a environ 1 an), c'était la dernière mise à jour, depuis, je n'ai pas d'informations supplémentaires à vous communiquer. Une fois les retours de la Région, nous reviendrons vers vous. J'ajouterai que les revenus des taxations sont transmis à la commune sous forme de subside et ensuite retransférés à la Régie Foncière (sous la forme d'un subside d'exploitation). »

Alexandre Dermine : « Merci pour cet exposé très clair qui explique bien les missions de la Régie Foncière, on aurait aimé l'avoir pour les discussions en commission et on espère que ce sera le cas l'an prochain (outils de bord précieux). Peut-il être publié sur le site ? Et quel est le taux de réalisation du budget extraordinaire 2018 ? On était sur 2.500.000 euros de frais de travaux et de construction. Je me demande si vous avez l'information car vous inscrivez en 2019 un montant identique. Nous y sommes favorables. Serez-vous en mesure de réaliser ces dépenses en 2019 ?

Benoit Thielemans : « Cette information existe mais je n'ai pas le chiffre précis en tête. Je vous le communiquerai. Ce qu'il faut savoir c'est que dans le budget de la Régie Foncière ou dans le budget communal, il faut inscrire la totalité des dépenses même si seulement une partie des dépenses est engagée dans l'année ; le solde des engagements est reporté.

Alexandre Dermine : Cette présentation, très utile pour les citoyens, devrait pouvoir figurer sur le site. La politique est très difficile à appréhender et cette présentation peut aider à mieux comprendre la gestion des deniers publics. Je suis assez surpris par le montant exorbitant de travaux sur certaines maisons (795.000 euros de rénovation pour deux maisons chaussée de la Hulpe).

Benoit Thielemans indique qu'il ne fait pas une présentation chaque année mais qu'avec le renouvellement du conseil communal, celle-ci s'imposait. La diffusion de la présentation aux conseillers communaux ne lui pose pas de problème par contre la diffusion sur le site pose question car une mise en ligne de ce document est insuffisante pour la compréhension des citoyens.

Benoit Thielemans confirme qu'il s'agit de montants importants pour des pouvoirs publics mais qu'il s'agit pour la chaussée de la Hulpe d'un chantier délicat (entre 2 autres maisons peu stables). La commune ne peut se permettre qu'exceptionnellement un chantier de cet envergure. Si elle veut des logements accessibles, il faut qu'elle obtienne de subsides.

Alexandre Dermine s'inscrit dans la demande de Mr Bertrand de pouvoir bien jauger dans la commune la population qui ne peut bénéficier ni de logement social ni de logement moyen. Le groupe Défi sera très attentif aux propositions que la majorité mettra sur la table étant donné qu'il s'agit d'un véritable enjeu à Bruxelles et à Watermael-Boitsfort.

Mr Martin Casier remercie Mr Thielemans pour sa présentation assez éclairante et pose la question suivante « La différence entre grille des loyers moyens et grille régionale consiste-t-elle en un pourcentage fixe ou fluctue-t-elle en fonction du nombre de chambres, du type de quartier ou y-a-t-il une politique claire en terme de pourcentage par rapport au coût du marché ? ».

En ce qui concerne la longueur des listes d'attente, est-ce que la majorité veut développer une politique par rapport à cette problématique ou accepte-t-elle que c'est un état de fait ? Quelles sont les pistes de solution? Dans quel timing pensez-vous proposer des solutions pour les locataires malades ou qui perdent leur travail ou pour celles qui se trouvent à la limite entre le loyer social et le loyer moyen ?

Benoit Thielemans explique la grille du marché et indique qu'ils ont essayé d'objectiver les montants. Il déclare que les prix sont nettement plus bas dans les grands logements (35 % en dessous du prix du marché) que dans les plus petits logements. La grille est communiquée aux candidats locataires. Il y a deux raisons pour laquelle la commune ne développe pas fortement le logement social :

1° Il y a un besoin réel pour une partie de la population de disposer d'un logement moyen

2° S'occuper de logement social est un véritable métier et la Régie Foncière n'a pas d'assistante sociale dédiée. Dans le logement social, il y a un service social dont les missions sont bien plus larges que la seule gestion locative. C'est donc un choix de développer plus de logements moyens, sachant qu'il y a par ailleurs 2 sociétés de logement actives dans le logement social à Watermael-Boitsfort. Il n'y a pas de timing annoncé pour les locataires qui dépassent le seuil du logement social car on ne mesure pas encore tous les obstacles. La commune n'a pas l'intention, ni la possibilité de diminuer le nombre de logements sociaux mais a l'intention de développer du logement moyen. Il indique que le règlement sur l'attribution des logements permet une mutation du logement social vers le logement moyen et vice et versa seulement pour des raisons économiques.

Florence Lepoivre rappelle sa demande en matière de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics et demande où l'on en est avec le groupe de travail ? L'objectif étant de ne pas se lancer dans des travaux avec des firmes problématiques sur le plan éthique.

Odile Bury lui répond que beaucoup de choses ont déjà été faites dans les différents services et qu'il y a deux démarches parallèles : 1° un inventaire de ce qui se fait dans les différents services 2° la définition d'une méthodologie. « L'inventaire nous permettra de définir des priorités pour la commune. La commune est en pleine réflexion au niveau de la méthodologie mais dès celle-ci fixée, nous reviendrons vers vous ».

Cécile Van Hecke rappelle que le rapport annuel est publié chaque année et qu'il contient de très nombreuses informations, y compris des informations sur le logement.

Jos Bertrand: "Betreffende de bepaling van de gemiddelde huurprijzen, lijkt mij dat zij vrij hoog in vergelijking met andere gemeenten zijn. Wanneer men weet dat een sociale huurder van een sociale huisvesting na een huurovereenkomst van 9 jaar uitgesloten kan worden als hij hogere inkomsten heeft, is de verandering brutaal. Ik zou eveneens over de kwestie van de onbezette huisvestingen willen terugkomen. Zijn de teruggegeven inkomsten door de Regio opgenomen in de begroting van de Grondregie of in die van de Gemeente?"

Benoît Thielemans antwoordt: " Men heeft gecontroleerd dat onze huurprijs rooster effectief lager is dan de indicatieve regionale rooster. Men heeft eveneens vergeleken met andere regies maar ik weet

niet meer uit mijn hoofd met welke. Men moet eveneens rekening houden met onze structuur, met onze hulpbronnen en men moet een evenwicht vinden. Men is niet in een fase van afschrijving maar van investeringen. Men moet opletten om stevige inkomsten te hebben, voorzichtig zijn in de bepaling van de huurprijzen. Men is er zich van bewust van het feit dat overgaan van de sociale huisvesting naar de gemiddelde huisvesting een belangrijke overbelasting kan vertegenwoordigen. Daarom blijf ik open voor mogelijke oplossingen. Wij geven ons eveneens rekenschap dat de situatie van de huurders kan veranderen (ziekte, verlies van werkgelegenheid), en wij worden trouwens verzocht tot een vermindering van de huurprijzen wat in de klassieke huurovereenkomsten niet de regel is. Men moet bijgevolg oplossingen voor deze gevallen vinden. Wat de onbezette panden betreft, had ik een antwoord opgesteld bij een vorige Raad (ongeveer 1 jaar geleden), het was de laatste update, sindsdien, heb ik geen aanvullende informatie om u mee te delen. Eens de feedback van de Regio, zullen wij naar u terugkomen. Ik zal eraan toevoegen dat de inkomsten van de belastingheffingen worden overgemaakt aan de gemeente in de vorm van subsidie en vervolgens aan de Grondregie teruggegeven (onder de vorm van een exploitatie subsidie)."

Alexandre Dermine: " Bedankt voor deze zeer duidelijke uiteenzetting die de vele taken van de Grondregie uitlegt, men zou deze graag willen gehad hebben voor de discussies in commissie en men hoopt dat dit het geval zal zijn volgend jaar (kostbare boordwerktuigen). Kan het op de site worden gepubliceerd? En welk is het niveau van implementatie van de buitengewone begroting 2018? Men was op 2.500.000 euro kosten van werken en bouw. Ik vraag me af of u de informatie hebt want u schrijft in 2019 een identiek bedrag in. Wij zijn dit gunstig gezind. Zult u in staat zijn om deze uitgaven in 2019 te verwezenlijken?"

Benoît Thielemans: " Deze informatie bestaat maar ik heb het nauwkeurige cijfer niet in het hoofd. Ik zal u het u meedelen. Wat men moet weten is het dat in de begroting van de Grondregie of van de gemeente, men het geheel van de uitgaven moet inschrijven zelfs wanneer slechts maar een deel van de uitgaven in het jaar wordt aangewend; het saldo van de verplichtingen wordt uitgesteld.."

Alexandre Dermine: "Deze presentatie, is zeer nuttig voor de burgers, en zou op de site moeten kunnen staan. Het beleid is zeer moeilijk te begrijpen en deze presentatie kan helpen om beter het beleid van de openbare penningen te begrijpen. Ik ben tamelijk verrast door het buitensporige bedrag voor werkzaamheden betreffende bepaalde huizen (795.000 euro renovatie voor twee huizen Terhulpensesteenweg).

Benoît Thielemans deelt mede dat hij geen presentatie doet elk jaar maar dat met de vernieuwing van de gemeenteraad, deze zich opdrong. De diffusie van de presentatie aan de gemeenteraadsleden vormt voor hem geen probleem, echter de diffusie op de site stelt vragen want een online inzet van dit document is ontoereikend voor het begrip van de burgers."

Benoît Thielemans bevestigt dat het om aanzienlijke bedragen gaat voor de overheid maar dat het voor de Terhulpensesteenweg over een delicaat bouwverf gaat (tussen 2 andere weinig stabiele huizen in). De gemeente kan zich slechts uitzonderlijk een bouwterrein van deze omvang veroorloven. Als zij toegankelijke huisvestingen wil, moet zij subsidies verkrijgen.

Alexandre Dermine schrijft zich in bij de vraag van de Heer Bertrand om wel degelijk in de gemeente de bevolking te kunnen peilen wie noch van sociale huisvesting noch van gemiddelde huisvesting kan genieten. De groep Défi zal zeer aandachtig de voorstellen volgen die de meerderheid op tafel zal leggen aangezien het om een echte inzet in Brussel en Watermaal-Bosvoorde gaat.

Martin Casier bedankt de Heer Thielemans voor zijn zeer lichtgevende presentatie en stelt de volgende vraag « Bestaat het verschil tussen de gemiddelde huurprijzen rooster en de regionale rooster, uit een

vast percentage of schommelt het in functie van het aantal kamers, van het soort wijk of is er een duidelijk beleid met betrekking tot percentage ten opzichte van de marktkost? ».

Wat de lengte van de wachtlijsten betreft, wil de meerderheid een beleid ten opzichte van deze problematiek ontwikkelen of aanvaardt zij dat het een ware toedracht is? Wat zijn de oplossing mogelijkheden? In welke timing denkt u oplossingen voor te stellen voor de zieke huurders of deze die hun werk verliezen of voor anderen die zich in het uiterste geval tussen de sociale huurprijs en de gemiddelde huurprijs bevinden?

Benoît Thielemans legt de markt rooster uit en deelt mede dat zij hebben geprobeerd de bedragen te objectiveren. Hij verklaart dat de prijzen duidelijk lager zijn in de grote huisvestingen (35% onder de marktprijs) dan in de kleinste huisvestingen. De rooster wordt aan de kandidaten huurders meegedeeld. Er zijn twee redenen waarvoor de gemeente de sociale huisvesting niet sterk ontwikkelt: 1° Er is een reële behoefte voor een deel van de bevolking om over een gemiddelde huisvesting te beschikken

2° zich met sociale huisvesting bezighouden is een echt beroep en de Grondregie heeft geen toegewezen maatschappelijke werker. In de sociale huisvesting, is er een sociale dienst waarvan de taken veel breder zijn dan alléén het locatieve beleid. Het is dus een keus meer gemiddelde huisvestingen te ontwikkelen, aangezien er voorts 2 actieve huisvestingsmaatschappijen in de sociale huisvesting zijn in Watermaal-Bosvoorde. Er is nog geen timing aangekondigd voor de huurders die de drempel van de sociale huisvesting overschrijden want alle hindernissen zijn nog niet gemeten. De gemeente heeft de mogelijkheid en de intentie niet om het aantal sociale huisvestingen te reduceren maar is van plan om de gemiddelde huisvesting te ontwikkelen. Hij wijst erop dat de regeling over de toewijzing van de huisvestingen een mutatie van de sociale huisvesting naar de gemiddelde huisvesting toelaat en Vice versa alleen maar wegens economische redenen.

Florence Lepoivre wijst op haar vraag inzake sociale clausules, verband houdende met het milieu en ethische clausules in de Overheidscontracten en vraagt hoe ver men staat met de werkgroep? Aangezien het doel is, zich niet in werkzaamheden te storten met problematische firma's op ethisch niveau.

Odile Bury antwoordt haar dat vele dingen al in de verschillende diensten werden gedaan en dat er twee parallelle methodes zijn: 1° een inventaris van wat men doet in de verschillende diensten 2° de definitie van een methodologie. « De inventaris zal ons toelaten om prioriteiten voor de gemeente te bepalen. De gemeente is in volle discussie op het niveau van de methodologie maar vanaf deze bepaald is, zullen wij naar u terugkomen ».

Cécile Van Hecke herinnert eraan dat het jaarverslag elk jaar wordt gepubliceerd en dat het zeer talrijke informaties, met inbegrip van informaties over de huisvesting bevat.

---

## Tutelle CPAS

### 4 CPAS - Budget de l'exercice 2019- Examen et approbation.

Le Conseil communal,  
Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;  
Vu la loi organique du 8 juillet 1976 sur les C.P.A.S. ;

Vu la délibération du 21/02/2019 reprise en annexe, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale de Watermael-Boitsfort a adopté, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2019 du C.P.A.S. ;

**DECIDE :**

D'approuver la dite délibération.

De fixer à 7.293.562 € le montant de la dotation de la commune 2019.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 28 votes positifs.

Florence Lepoivre : Suite aux nouveaux (et futurs) recrutements, la sacro-sainte règle de la priorité des engagements statutaires par rapport aux engagements contractuels est-elle respectée ? Comment expliquer la diminution des MENA envoyés par FEDASIL ? Est-ce lié à une politique beaucoup plus coercitive de Fedasil ?

David Leisterh indique qu'une partie des assistants sociaux drève des Weigélias a été statutarisée à la fois que pour le reste du personnel social et les ILA, il s'agit d'un cadre temporaire. Pour les ILA et les MENA, le CPAS a des informations qui sont à peaufiner. Un constat, moins de personnes entrent dans le réseau FEDASIL, information à confirmer. Désormais, les MENA sont envoyés dans les ILA lorsqu'ils ont la garantie d'avoir une régularisation de leur titre de séjour à 18 ans. Les MENA ont le choix et on observe une tendance des MENA de choisir davantage la Flandre que la Wallonie ou Bruxelles.

Florence Lepoivre aimerait obtenir des chiffres plus précis sur la répartition entre les statutaires et les contractuels et voudrait qu'on approfondisse la question sur la diminution des MENA car elle craint qu'il y ait une politique beaucoup plus restrictive de Fedasil.

Jos Bertrand : « Notre commune a deux spécificités : être la commune la plus ancienne de Bruxelles et avoir la dispersion la plus grande entre classes sociales. Il indique que la mutualité socialiste a mené une enquête sur le logement des aînés. Le constat est qu'à Bxl, il y a davantage d'aînés dans les maisons de repos qu'en Flandre et en Wallonie alors qu'il ne s'agit pas toujours d'aînés dépendants. C'est significatif du manque d'alternatives à Bxl pour les seniors comme une habitation adaptée pour les personnes âgées. Il y a également un manque culturel vis-à-vis de ce public. Dans ce cadre, envisagez-vous de développer quelque chose à Heiligenborre avec le transfert du centre de soins de jour vers la Maison de Repos ? Monsieur Bertrand indique non seulement que les logements sont souvent inadaptés aux seniors mais que les maisons de repos privées sont inabordables pour celles-ci.

David Leisterh : Il n'y a pas eu encore de débat au sein du conseil de l'Action sociale concernant l'affectation des locaux du centre de soins de jour.

Alexandre Dermine félicite la majorité pour sa politique sociale active et annonce que DÉFI approuvera le budget CPAS. Il s'interroge tout de même sur l'évolution en termes de logements, sachant que la population âgée continue de croître, pourquoi avoir une politique d'orientation de ce public vers une Maison de Repos plutôt que de la convaincre de rester à domicile ? Peut-être peut-on pour ce faire majorer le subsidé à Vivre Chez Soi ?

David Leisterh « Par rapport à la Maison de repos, nous avons constaté qu'il y a eu une majoration d'offre de maisons de repos privées dans la région bruxelloise. Il était donc nécessaire de majorer l'offre publique. Par rapport aux moyens de Vivre Chez Soi, la législation interdit le dépassement d'un certain plafond en termes de prestations (33.000 heures/an). En cas de dépassement, l'asbl s'expose à rembourser le montant perçu pour les prestations dispensées au-delà du plafond et doit revenir au

plafond, ce qui a été socialement et financièrement catastrophique pour l'asbl. Le plafond a été relevé il y a quelques années par la Cocof. On peut tenter de pallier via d'autres aspects par exemple en adaptant les logements des personnes âgées, ça se fait déjà (service d'adaptation gériatrique au CPAS). Alexandre Dermine indique qu'on aurait pu augmenter les moyens de l'asbl d'un point de vue logistique et matériel.

Alain Wiard : souhaite quelques explications suite à la rénovation/extension de la maison de repos. Le coût estimé de cette extension/construction est de 11 millions avec une promesse de subsides de 5 millions d'euros. Il y a des réserves (investissements ou promesses de financement) pour 3,2 millions. Il demande comment ces travaux vont être financés pour le surplus ?

David Leisterh répond qu'il y a une promesse de subsides de 5 millions. Le CPAS dispose de 3,2 millions en fonds propres dont 2 millions d'emprunt (depuis 2018). Et pour le solde, on fait appel à l'emprunt et à une expertise financière pour gérer les dépenses pendant toute la période des travaux (période charnière).

Florence Lepoivre: Ten gevolge van de nieuwe (en toekomstige) rekruteringen; is de eeuwig-heilige regel van de prioriteit voor de statutaire aanwervingen ten opzichte van de contractuele aanwervingen geëerbiedigd? Hoe de vermindering van de NBMV gestuurd door FEDASIL uitleggen? Is het aan een groter dwangbeleid van Fedasil gebonden?

David Leisterh deelt mede dat een deel van de maatschappelijke werkers van de Weigelia's dreef werd gestatutariseerd terwijl voor de rest het sociale personeel in LOI, het om een tijdelijk kader gaat. Voor LOI en NBMV heeft de OCMW informatie die te bevestigen is. Een constatering, minder personen stappen in het netwerk FEDASIL, te bevestigen informatie. Voortaan worden de NBMV naar de LOI gestuurd wanneer zij de garantie hebben om op 18 jaar een regularisatie van hun verblijfsvergunning te krijgen. De NBMV hebben de keuze en men observeert een tendens van de NBMV om meer voor Vlaanderen te kiezen dan Wallonië of Brussel.

Florence Lepoivre zou graag nauwkeurigere cijfers over de verdeling tussen statutaire en contractuele ambtenaren willen verkrijgen en zou willen dat men de vraag over de NBMV vermindering verdiept want zij vreest voor een meer beperkend beleid van Fedasil.

Jos Bertrand: « Onze gemeente heeft twee specificiteiten: de oudste gemeente van Brussel zijn en de grootste spreiding tussen sociale klassen hebben. Hij deelt mede dat de socialistische mutualiteit een onderzoek heeft ingesteld over de huisvesting van ouderen. De constatering is, dat in Bxl, er meer ouderen in de rusthuizen zijn dan in Vlaanderen en in Wallonië terwijl het niet altijd over afhankelijke ouderen gaat. Het is kenmerkend van het gebrek aan alternatieven in Bxl voor senioren zoals een woning die voor de vijftenzestigplussers wordt aangepast. Er is eveneens een cultureel gebrek ten aanzien van dit publiek. In dit kader, overweegt u om iets te ontwikkelen in Heiligenborre met een transfert van het dagzorg centrum naar het Rusthuis? Mijnheer Bertrand wijst er niet alleen op dat de huisvestingen vaak onaangepast zijn voor senioren maar dat de particuliere rusthuizen ontoegankelijk voor deze zijn.

David Leisterh: Er is nog geen debat geweest binnen de Raad van sociale Actie betreffende de bestemming van de lokalen van het dagzorg centrum.

Alexandre Dermine feliciteert de meerderheid voor zijn actief sociaal beleid en kondigt aan dat Défi de OCMW begroting zal goedkeuren. Hij stelt zich toch vragen over de evolutie in verband met de huisvestingen, aangezien de oudere bevolking blijft toenemen, waarom een oriëntatie beleid voeren van dit publiek naar een Rusthuis, eerder dan om het te overtuigen om thuis te blijven? Misschien kan men de subsidie van Vivre Chez Soi, hiertoe verhogen?

David Leisterh « Ten opzichte van het Rusthuis, hebben wij vastgesteld dat er een verhoogd aanbod van particuliere rusthuizen in de Brusselse regio was. Het was dus noodzakelijk om het openbare aanbod te verhogen. Ten opzichte van de middelen van Vivre Chez Soi, verbiedt de wetgeving de overschrijding van een zeker plafond met betrekking tot prestaties (33.000 uren/jaar). In geval van overschrijding, is de VZW blootgesteld om het bedrag terug te betalen dat voor de prestaties wordt ontvangen, die boven het plafond worden geleverd en moet terug aan het plafond komen, wat sociaal en financieel rampzalig voor de VZW is geweest. Het plafond is enkele jaren geleden door Cocof verhoogd. Men kan proberen om via andere aspecten te compenseren, bv. door de huisvestingen van de vijftenzestigplussers, aan te passen wat al gebeurt (geriatrische dienst van aanpassing OCMW).

Alexandre Dermine deelt mede dat men de middelen van de VZW had kunnen verhogen vanuit een logistiek en materieel standpunt.

Alain Wiard: wenst enkele verklaringen ten gevolge van de renovatie/uitbreiding van het rusthuis. De geraamde kosten van deze uitbreiding/bouw bedragen 11 miljoen met een belofte van subsidies van 5 miljoen euro. Er zijn voorraden (investerings of financieringsbeloftes) voor 3,2 miljoen. Hij vraagt hoe deze werken zullen gefinancierd worden voor het verschil?

David Leisterh antwoordt dat er een belofte van subsidies van 5 miljoen is. Het OCMW beschikt over 3,2 miljoen in actief vermogen waarvan 2 miljoen lening (sinds 2018). En voor het saldo, doet men beroep op een lening en op een financiële expertise om de uitgaven te beheren gedurende de hele periode van de werken (scharnier periode).

*Jan Verbeke quitte la séance.*

---

## **Finances**

### **5 Budget communal pour l'exercice 2019**

Le Conseil communal,

Vu les articles 96, 117, 255 et 259 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'article les articles 40, 71 et 208 de la LPI ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2018 en vue de l'élaboration des budgets des communes de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'exercice 2019 et l'élaboration des plans triennaux pour les exercices 2019-2020-2021;

Vu le projet du budget présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins, accompagné du rapport prévu à l'article 96 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que le comité d'accompagnement a eu lieu le 11 mars 2019 ;

Où l'exposé de Monsieur l'Echevin des Finances fait au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins en séance publique de ce jour et commentant le contenu du rapport précité ;

**DECIDE :**

D'approuver le budget communal tel qu'il figure en annexe, pour l'exercice 2019.

De fixer la dotation à la zone de police à 5.178.016,11 €.

D'inscrire ce montant à l'article 330/435-01 du budget ordinaire pour l'exercice 2019.

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs Locaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 17 votes positifs, 10 abstentions.

*Abstentions : Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Eric Godart, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin.*

Mr Eric Godart : « Pour les travaux Place Keym, le budget est revu à la baisse d'environ 1 million d'euros, quels sont les postes supprimés ? ».

Madame la Présidente invite les conseillers ayant des questions sur le même sujet à poser leurs questions consécutivement.

Mr Alain Wiard : « Je n'ai pas la même impression que mon collègue de l'opposition, car je constate que l'année dernière au budget 2018 on avait prévu le même budget (1.9 million) ! Or, c'était pour le réaménagement, pas seulement la rénovation. Pourquoi une si petite différence ? (100.000 euros) »

Mr Martin Casier : A ce prix-là, c'est dommage de se limiter au sol et au mobilier urbain. Ne peut-on pas se donner un tout petit peu plus d'ambition ? Est-on sûr que ce sera en 2019 ?

Mr Jos Bertrand : Je regrette qu'on n'ait pas retenu le réaménagement du carrefour avec l'arrêt de bus et la suppression des feux de signalisation, alors qu'il avait consensus sur ce point.

Mr Alexandre Dermine : Comment se retrouve-t-on avec un budget similaire, alors que les projets sont revus à minimas. Va-t-on se limiter à rénover le sol et le mobilier urbain, ou a-t-on la volonté d'étendre le débat qui avait été fermé à l'approche des élections notamment pour des problèmes de participation citoyenne et de restriction du projet par la population ?

Marie-Noëlle Stassart : Aux jour d'aujourd'hui, on se concentre sur la mise en œuvre des impétrants et on réfléchit à la rénovation. Le budget est prudent mais il laisse des possibilités d'évolution. Je peux difficilement être plus précise à ce stade. Pour avoir un ordre de grandeur, si on prend par exemple l'Avenue Van Becelaere on a un budget de 800.000€ pour une surface de 5000m<sup>2</sup>, ça nous fait un ratio d'approximativement 160€/m<sup>2</sup>. Alors que pour la place Keym, on a 6000m<sup>2</sup> avec un ratio de 240€/m<sup>2</sup>. On a également eu affaire à un autre bureau d'étude et les choses ont été réenvisagées.

Mr Jean-François de le Hoye : On ne se limite pas au pavage, on doit aussi refaire l'étanchéification de la dalle.

Mr Alain Wiard : Le Collège avait annoncé qu'on s'orienterait vers la rénovation, mais aujourd'hui j'entends qu'on réfléchit encore. Cela coûte moins cher que la reconstruction. Il faudrait y mettre zéro euro de budget car il est impensable qu'on engage ceci en 2019. Il faudrait par contre prévoir des petits budgets pour l'entretien dans l'intervalle.

Alexandre Dermine : Peut-on estimer le coût des deux scénarios envisageables, ce qui n'est pas en phase avec la déclaration de politique générale. Il y a clairement un changement de direction avant et après les élections.

Marie Noëlle Stassart : Marie-Noëlle Stassart : Oui bien sûr, une estimation est possible.

Mr Alexandre Dermine : Allez-vous y affecter des moyens qui du coup ne seront pas utilisés ailleurs ? Ce n'est pas en phase avec ce qui a été discuté dans la déclaration de politique générale. J'en suis assez surpris de découvrir ce changement de direction.

Mr Martin Casier : De notre côté on se réjouit plutôt qu'il puisse y avoir d'autres ambitions. Cela met clairement en évidence ce que nous avons dit lors de la découverte de la DPG, c'est que le fait de pouvoir disposer à ce moment-là du budget aurait pu nous permettre de beaucoup mieux comprendre et de se poser plus justement des questions. C'est regrettable.

Mr Alain Wiard : Dans le budget extraordinaire, on peut constater la présence du budget participatif c'est une bonne chose mais pourquoi le mettre au poste « équipement de voirie » ?

Mr Martin Casier : J'avais exactement la même question car les projets de quartier n'ont rien à voir avec la voirie. Hormis peut-être la volonté de créer une brocante ou que sais-je. Ensuite, je me disais que la somme de 70.000€ n'était pas assez conséquente pour faire des travaux de voirie. C'était pourtant le premier point de la DPG. Les ambitions nous semblent un peu courtes.

Mr Jos Bertrand : Je constate que 30.000€ sont prévus au poste information et participation, est-ce pour le futur site web ?

Mr Martin Casier : Le site internet étant ce qu'il est, n'est pas spécialement facile d'utilisation, il est difficile d'y trouver certains documents. Et donc j'ai la même question que Monsieur Bertrand, j'avais trouvé une autre ligne budgétaire qui spécifiait un complément de 10.000€ pour le site web, cela me paraît peu... Pouvez-vous nous éclairer ?

Mme Sandra Ferretti : Même question que Monsieur Bertrand, j'aurais aimé avoir plus d'information sur les 30.000 € destinés à l'étude d'organisation et de gestion.

Mr Jean-François de le Hoye : On a choisi cet article budgétaire par défaut, sachant qu'il y a de fortes chances que les travaux de voirie en fassent partie. Si ce sont d'autres travaux qui sont demandés, on fera une modification budgétaire.

Mme Cathy Clerbaux : Concernant le budget participatif, on est parti de 1% du budget extra, comme à la Ville de Bruxelles, c'est peu mais c'est un bon début et 2019 sera une petite année. Les 30.000 € sont destinés à des réunions avec des thèmes transverses qui intéressent les citoyens. L'on va s'aider de gens qui ont du savoir-faire pour animer ce genre de débats et bénéficier de gens qui ont de l'expertise et de l'expérience. Il y avait aussi 15.000€ dédié à la plateforme de participation. C'est un outil qui va nous permettre de mettre au point différents projets liés à la participation dans notre programme d'actions participatives. Nous inviterons également les gens à donner des idées pour dépenser ce budget participatif et un système de vote en place devra être mis en place. On a vu plusieurs prestataires, il y a plein d'outils qui existent sur le marché. Et maintenant que le budget va être voté, on va pouvoir faire un choix. Concernant le fait que les 70.000€ de budget soient alloués sur la case voirie, ça c'est juste de l'écriture comptable selon les recommandations du receveur communal mais ce n'est pas du tout nécessairement pour faire des travaux de voirie. L'idée c'est que ce soit complètement ouvert pour l'instant et qu'après on fasse ce qu'il faut au niveau de la comptabilité pour

rentrer dans les cadres. C'était la moins mauvaise des solutions que de le mettre sous cette rubrique. Il n'y a pas encore d'article prévu avec un code adéquat destiné au budget participatif.

Mme Odile Bury : le nouveau site est un travail entamé par la précédente législature et tout n'a pas été dépensé. C'est un travail assez long, qui demande de l'analyse, du budget et de nombreux savoir-faire différents. On a ajouté 10.000€ pour certaines prestations d'un autre ordre (exemple : de l'aide à l'encodage) que ce qui est prévu était prévu dans le marché. Cela nous permettra de gagner du temps pour le transfert de l'ancien site vers le nouveau. C'est un marché cadre CIRB mais avec un autre prestataire.

Mr Martin Casier : Comment va-t-on faire pour filmer et diffuser les séances du Conseil ? C'est gênant de devoir voter un budget sans en connaître exactement les modalités. Quelles seront les techniques ?

Mme Cathy Clerbaux : Toutes les options sont encore ouvertes. L'étape 1 sera d'équiper la salle de micros, ensuite de caméras. Rien n'est encore arrêté pour le moment. Le montant est estimé par rapport à ce qui a été fait dans d'autres communes. Nous n'avons pas encore de délai de prévu.

Mr Eric Godart : Concernant la « commune en transition », je ne vois pas grand-chose dans le budget. Au niveau « Energie », le budget extra couvre surtout des réparations/entretiens, pas vraiment des travaux visant à l'amélioration de l'environnement. Au niveau « Mobilité », 80.000€ sont prévus pour une étude pour un plan communal de mobilité, est-elle déjà attribuée ? C'est une évaluation à la grosse louche ? On parle beaucoup de vélos dans la DPG mais rien au sujet des motards pour lesquels le mobilier urbain peut être très dangereux. On parle aussi d'un système de ralentissement, c'est à mettre en relation avec la partie voirie ? Des investissements sont-ils prévus ? Au niveau des casses-vitesses, certains seraient à revoir pour cause de dangerosité.

Mr Martin Casier : Sur les casses-vitesse, on ne partage pas l'avis de Monsieur Godart et trouvons important d'aménager les voiries pour faire respecter les zones 30. Je ne vois pas la traduction budgétaire de la volonté d'étendre les zones 30 sur le territoire de Watermael-Boitsfort.

Mr Jos Bertrand : La planification de la commune en zone 30 avait-elle déjà été budgétisée lors de la précédente législature ?

Mme Sandra Ferretti : Qu'est-il prévu concernant le réaménagement du carrefour Heiligenborre et Equipage ?

Mme Odile Bury : La transition se travaille de manière transversale, sur tous les budgets. L'idée est de partager une manière de voir les choses et de dépenser l'argent de la commune en intégrant des critères environnementaux, qui sont liés à la transition. Par exemple, par rapport aux plaines de vacances, on a réalisé que la distribution de jus tétrapak était du gaspillage et en outre était mauvais pour la santé des enfants et l'environnement. L'économie de 3.900 € réalisée par la suppression de ce produit permet de baisser le tarif. Voilà comment on peut faire de la transition sans que cela ne se voie dans le budget. Par rapport au projet de ressourcerie, il faut bien comprendre qu'il n'y en a pas qu'un seul, il peut y avoir 10 projets de ressourceries différentes, avec par exemple des partenariats différents (citoyen, CPAS etc). On a préféré ne pas le mettre actuellement dans le budget pour faire quelques chose de vraiment réfléchi, de vraiment solide et de vraiment sérieux, cela pourrait prendre 3 ans. Par rapport à l'environnement et la transition, il est aussi prévu de répondre à un appel à projets de Bruxelles-Environnement de plus de 50.000€ pour mener des projets spécifiques à la transition et au développement durable. En termes de transition il y a aussi une collaboration que se fait avec Marie-Noëlle Stassart et le service mobilité dont elle va vous parler.

Mme Marie-Noëlle Stassart : Par rapport au volet mobilité dans la Déclaration de politique générale, il

y a effectivement beaucoup de lignes dans le budget qui correspondent à notre vision. Je vais rebondir sur plusieurs sujets : on a un budget extraordinaire pour une prime vélo octroyée pour des réparations et pour des entretiens. Il y a là une attention mobilité, environnementale et sociale afin de toucher un public qui n'a pas beaucoup de moyens et qui pourra bénéficier dès lors d'un équipement plus sécurisant (bons pneus, bon phare, etc). On retrouve également le montant du nouveau plan communal de mobilité budgété à 80.000€ (suite à l'adoption du plan régional Good Move). Il y a un budget alloué à des petits travaux tels qu'un casse-vitesse à divers endroits notamment drève du Duc près de l'école, il y a l'action communale de mobilité (avec un subside correspondant à 22.000€) pour mettre des boxes vélos, des arceaux, prolonger les itinéraires cyclistes communaux dans le quartier Heiligenborre dont parlait Madame Ferretti. La volonté du Collège est de poursuivre le marquage zone 30 dans la commune.

Mr Martin Casier : il y a beaucoup de zones 30 dans de longues lignes droites, que prévoit-on pour ralentir la vitesse ?

Mme Marie-Noëlle Stassart : Concrètement il est prévu d'aménager des « portes » à l'entrée des zones 30. On rétrécit la voirie afin de ralentir la circulation. Il y a aussi une réflexion en cours sur la mise en zone 30 de toute la commune.

Mr Benoît Thielemans : Il y a approximativement 25% des budgets d'investissement visant à obtenir des économies d'énergie. Et il y a un point particulier également, c'est l'équipement des véhicules au CNG pour le charroi communal ainsi que l'achat d'un véhicule électrique.

Mme Laura Squartini : On m'a parlé de l'achat d'un bus au CNG, il s'agit bien d'un second bus scolaire ?

Mr Benoit Thielemans : Absolument.

Mr Alain Wiard : L'estimation du prix du bus scolaire CNG (315.000€) me semble faible...

Mr Benoit Thielemans : Il s'agit d'une estimation.

Martin Casier réitère son souhait d'avoir une réflexion globale sur la fiscalité communale : IPP , PRI, centimes additionnelles, prime be-home, taxes, ... Et redit sa disponibilité à participer au groupe de travail.

Mr Jos Bertrand : Je constate dans le budget extraordinaire pour la vie économique qu'il est fait mention d'une « armoire marché » pour la brocante des Archiducs. Quelle finalité pour cette « armoire de marché » ? Va-t-on maintenant relancer le marché ? Qu'en est-il de l'étude PPAS Archiducs qui passe à 180.000€ ?

Mme Hang Nguyen répond que concernant l'armoire marché aux Archiducs, la volonté est de relancer l'animation, les activités dans ce quartier, que ce soit marchés, brocantes, animations pour remettre de la vie dans ce quartier. Cette armoire sera située à proximité de la rue où se trouvent les commerces.

Mme Marie-Noëlle Stassart répond que oui, le marché va être relancé.

Mr Alexandre Dermine : Je voulais intervenir concernant la Vie Economique, j'ai lu dans la DPG (Déclaration de politique générale) que la majorité avait l'intention de mieux soutenir le Syndicat d'Initiative (SIWB), on passe de 12.000€ à 22.000€, cela me semble un peu ridicule au regard des

besoins. Par ailleurs, que prévoit-on pour soutenir les commerces Place Keym pendant les travaux ? Le commerce participe à la dynamique sociale et à la vie du quartier.

Mme Hang Nguyen : « Le subside SIWB a quasiment doublé. Ce n'est pas énorme, mais c'est déjà pas mal. Ce subside n'a pas pour vocation de prendre tout en charge, il y a aussi le service communal de la Vie Economique qui dispose d'un budget propre. Il y a effectivement beaucoup de choses à faire pour redynamiser le commerce. On a renforcé les liens avec Up.Brussels pour profiter de leur outil ainsi que de leur expertise. On prévoit aussi de renforcer l'effectif du service de la Vie Economique ainsi que de réorienter et de clarifier leurs missions. Les indemnités aux commerçants pendant certains chantiers sont octroyées par la Région, la commune apportant une aide administrative pour l'introduction des dossiers.

Mr Martin Casier : Concernant l'accompagnement chantier, avez-vous prévu des exonérations pour les commerçants pendant les travaux place Keym ? Je constate que 2,1 millions sont prévus pour les voiries, mais 900.000 € vont à des marchés stocks, vont-ils financer des gros travaux ou est-ce seulement pour de petites interventions ?

Mme Hang Nguyen : il y a eu beaucoup de demandes des commerçants par rapport à ça. Mais ce n'est pas prévu

Mme Marie-Noëlle Stassart répond que les gros travaux, la commune fait appel à des prestataires externes. Il y a deux enveloppes de 450.000€ chacune. La première enveloppe correspond à un marché stock pour le Logis-Floréal pour lequel un permis d'urbanisme a été introduit par Vivaqua (rénovation des égouts et mise en test d'un nouvel égouttage) et la seconde couvre notamment le tronçon Van Becelaere.

Mr Jean-François de le Hoye informe que les petites interventions réalisées par nos ouvriers sont inscrits au budget ordinaire pas extraordinaire.

Mr Martin Casier : Au niveau des poubelles, je vois qu'il y a deux montants qui y sont consacrés. 20.000€ pour les poubelles de rue, ce qui me semble fort peu vu le nombre de rues encore sans poubelle. Puis 92.500€ pour les poubelles intelligentes. J'avais cru comprendre que les poubelles intelligentes étaient subsidiées par la région mais je ne le vois pas dans la colonne subside.

Mme Cathy Clerbaux : L'idée n'est pas d'augmenter le nombre de poubelle dans les rues, parce qu'on remarque que plus on installe de poubelles, plus les gens y mettent des déchets ménagers. Par contre, ce qu'on va faire c'est changer le bas des poubelles pour une mise en conformité car dans la commune nous avons 8 modèles de poubelles différents. Nous voudrions refaire tout le parc avec un modèle différent, plus facile à vider pour les hommes, et qui incite moins à la pose de déchets ménagers. Une série de ces poubelles seront équipées de capteurs intelligents et d'autres pas. Dans 15 jours on va commencer à en équiper certaines pour faire des tests et en fonction des résultats de ces tests on continuera l'installation. Ce sont les mêmes poubelles sur lesquelles on visse des capteurs. On a choisi pour le test les poubelles les plus éloignées afin d'économiser les trajets superflus. La première partie est subsidiée, mais ce subside s'arrête au 08/04/2019. Je reconnais que certaines zones sont moins fournies en poubelles. Elles ne sont pas bien réparties sur le territoire de la commune. Pour exemple, devant l'école Sainte-Famille il y a 6 poubelles, tandis que devant la Brise il n'y en a pas une seule.

Mr Jos Bertrand demande ce qu'il en est des actions comme le Balai d'Or ? Va-t-on les poursuivre ?

Mme Cathy Clerbaux répond que oui, mais qu'il n'y a pas de dépenses à budgéter vu que le matériel utilisé l'année passée sera réutilisé. S'il y a des frais publicitaires, la commune peut faire appel au

crédit inscrit pour le poste communication. L'idée est de faire maintenant l'action deux fois par an, une fois au début de printemps, une fois à la fin.

Mme Laura Squartini demande quels sont les frais de fonctionnement pour la crèche Archiducs pour 2020 ?

Mr Jean-François de le Hoye répond qu'on se base sur les 4 mois écoulés en 2019 et qu'on fait une projection.

Mme Laura Squartini : « Où en est la volonté de réouverture du guichet unique pour les inscriptions ? Ainsi que le co-accueil ? Qu'est-il prévu pour le dernier étage de la Maison des Jeunes, va-t-il être réhabilité ? Concernant la volonté d'implantation progressive du bilinguisme, comment cela se passe-t-il ? Et enfin concernant les déplacements des enfants à pied, à vélo, je n'ai vu aucun investissement prévu à ce niveau-là ».

Mr Martin Casier demande ce qu'il en est concernant la rénovation de la Maison des Jeunes de Watermael-Boitsfort, et qu'en est-il de la création de nouvelles écoles des devoirs, qu'il ne voit pas au budget 2019.

Mme Hang Nguyen répond que le guichet unique n'est pas une nouvelle dépense et qu'il sera réalisé via une réorganisation du travail entre les crèches et le service de la Vie Sociale, donc par un simple transfert interne. Le co-accueil se retrouve lui bien dans les lignes budgétaires. Il y a des espaces qui existent déjà et que la commune essaye de récupérer (par exemple au Roitelets), d'autres peuvent être mis en commun (au stade par exemple), pas mal de chose peuvent être faites avec ce qui existe déjà. Sur le projet immersion dans les écoles, un petit budget est prévu mais il faut tenir compte de la mise en place des plans de pilotage qui sont la priorité n°1 pour les écoles cette année. Les écoles des devoirs relèvent du budget prévention (Watermael-Boitsfort en Plein Air, via les Maisons de Quartiers et non de l'enseignement).

Mr Olivier Deleuze : La réflexion actuelle est de fixer la localisation de ces écoles des devoirs. Mr Deleuze est conscient que la commune devra augmenter leurs activités et capacités.

Mme Laura Squartini : Les crèches seront-elles ouvertes pendant les congés et y aurait-il une extension des horaires d'accueil des crèches ?

Mr Olivier Deleuze : « La priorité 2019 c'est la nouvelle crèche Archiducs, on verra ensuite s'il est possible d'élargir les horaires ».

Alexandre Dermine : J'ai une question sur les transferts aux ASBL à propos des 50.000€ supplémentaires à Watermael Boitsfort en plein Air, à quoi cela servira-t-il ? Quels sont les projets qui sont derrière ?

Olivier Deleuze : Pour deux raisons, d'abord les classes de neige pour 10.000€ et deux pour une revalorisation salariale des travailleurs de l'ASBL Watermael-Boitsfort en Plein Air (code 2) à raison de 20.000€. Ce qui donne une augmentation de budget de 30.000€

Alexandre Dermine : Je peux me tromper, mais dans le tableau qu'on a reçu on passe de 805 à 855 (annexe – tableau 14)

Jean-François de le Hoye : le +50.000€ c'est le subside prévention, pas le subside de la commune. En page 90 du budget, on passe de 206.000 à 236.000€ il s'agit donc bien d'une augmentation budgétaire

de 30.000€.

Odile Bury : La rénovation de la cuisine de la Maison des Jeunes est prévue en 2020, et le Skate Park sera rénové en 2021, on ne sait pas encore précisément quand. C'est clair que la Maison des Jeunes a d'autres besoins de rénovation qui n'ont pas encore été définis dans le budget actuel. Le reste sera donc entrepris après 2021. Les dépenses de sécurité ont été considérées comme prioritaires. Entre temps, les jeunes utilisent la cuisine de la Maison Haute pour leurs ateliers le mercredi. Une question se pose avec la Maison de Jeunes à savoir si on entame un projet d'auto construction, c'est-à-dire en collaboration avec les jeunes, ou si on attend 2020 pour tout mettre en œuvre.

Laura Squartini : Quand est prévu l'accès PMR et l'aménagement des sous-sols de la Maison Communale ?

Benoît Thielemans : Ce sont des projets encore à l'étude, le logement de concierge va être réaffecté à un autre usage. Le nouveau concierge est logé actuellement au n°1 de la rue de l'Hospice Communal. L'ancien local est donc vite et fait l'objet de convoitise pour une réaffectation possible. On est donc vraiment dans la réflexion, à savoir ce que nous mettrons dans cet endroit. Actuellement la voie privilégiée serait de mettre un ascenseur mais rien n'est encore arrêté.

Olivier Deleuze remercie le Receveur Communal, l'Echevin et le service des finances pour cet exercice. Deux choses, la première question de la transition de la transparence, de la gouvernance, de la participation, de l'environnement etc ... ce n'est pas forcément une question d'argent mais plutôt de volonté de gérer la commune en faisant une priorité de ces thématiques. Nous avons reçu récemment un courrier relatif à la convention d'Aarhuse, ceux d'entre nous qui sont engagés dans l'environnement connaissent très bien cette convention, qui est en application depuis 1998 qui a par ailleurs pour la petite histoire été rédigée par un bruxellois et pour laquelle nous nous sommes battus et nous très contents de l'avoir obtenu parce qu'elle permet à tous ceux qui sont soucieux de l'environnement d'avoir toutes les informations qu'il faut pour savoir les choses. Voilà typiquement l'exemple de quelque chose qui ne coûte rien et pour laquelle on met en œuvre de manière active et pro active une convention qui de toute façon s'impose à nous. La seconde chose que je voulais aborder est la question sociale et la question du CPAS. Oui, l'augmentation du budget du CPAS demandée par le Président du CPAS est spectaculaire, là c'est une question d'argent. + 800.000€ en 2019, +300.000€ encore en 2020, + 300.000€ encore en 2021. C'est-à-dire une augmentation de 1,4 millions d'euro en 3 ans. Et ça effectivement c'est notre responsabilité ces augmentations sont constantes, importantes et continues. Nous avons décidé d'y mettre de gros moyens

Martin Casier souhaite relativiser les affirmations du Bourgmestre sur les engagements de la convention d'Aarhus, j'ai ici en conseil communal posé plusieurs fois la question sur comment allait être organisée la participation à la prise de décision (notamment concernant le PPAS Archiducs) et nous n'avons jamais eu de réponse satisfaisante.

Justifications :

Alexandre Dermine : Nous justifions notre abstention par le fait qu'on estime ne pas avoir eu de temps suffisant pour pouvoir analyser et exploiter les réponses proposées ici. On voit des investissements assez conséquents, la question que l'on se pose est de savoir pourquoi est-ce que ces investissements se font aujourd'hui ? Pourquoi ne pas avoir fait ces investissements à l'époque ? Pendant 6 ans, la commune a perdu de l'argent. Le coût des travaux, notamment en régie et en voirie, qui n'ont pas été fait hier coûteront plus chers aujourd'hui, compte tenu de l'indexation qui amène un prix de travaux supérieurs. D'autant plus que l'argent qui a été mis en banque l'a été sans grand rendement. Une autre raison de notre abstention est liée aux non-réponses aux questions liées à la Place Keym qui sont assez préoccupantes. Il y a pour nous un énorme décalage entre ce qui a été présenté aujourd'hui et ce qui a

été expliqué dans la DPG, je ne vais pas refaire le débat.

Martin Casier : Je remercie les services pour le travail conséquent qui nous a été présenté. Je remercie également le collègue pour la transparence des réponses que nous avons obtenues. Nous trouvons comme Monsieur Dermine, que nous avons eu à travailler dans des conditions qui sont un petit peu courtes. En tout cas cela ne veut pas traduire un manque de transparence ou un manque de bonne volonté de notre part. Nous avons aussi quelques divergences d'enjeux politiques dans les investissements et c'est pour cela que nous nous abstenons ce soir.

De Heer Eric Godart: « Voor de Keym Plaats werken, wordt de begroting naar de verlaging van ongeveer 1 miljoen euro herzien, welke zijn de afgeschafte posten? ».

Mevrouw de Voorzitster nodigt de raadsleden met vragen over hetzelfde onderwerp uit om hun vragen achtereenvolgens te stellen.

Dhr Alain Wiard: « Ik heb niet dezelfde indruk dan mijn collega van de oppositie, want ik stel vast dat vorig jaar op de begroting 2018 men dezelfde begroting had voorzien (1.9 miljoen)! Maar het was voor de herinrichting, niet alleen de renovatie. Waarom zo een klein verschil? (100.000 euro) »

Dhr Martin Casier : Aan deze prijs, is het jammer zich tot de bodem en het stadsmeubilair te beperken. Kan men zich geen heel klein vleugje meer ambitie veroorloven? Is men zeker dat het in 2019 zal zijn?

Dhr Jos Bertrand: Ik betreur dat men de herinrichting van het kruispunt met de bushalte niet heeft weerhouden en de afschaffing van de verkeerslichten, terwijl er consensus was over dit punt.

Dhr Alexandre Dermine: Hoe bevindt men zich in een gelijksoortige begroting, terwijl de projecten naar minimas worden herzien. Gaat men zich beperken tot renoveren van de bodem en het stadsmeubilair, of heeft men de wil om het debat uit te breiden dat werd gesloten bij het naderen van de verkiezingen, vooral voor problemen van de burger deelname en beperking van het project door de bevolking?

Mevrouw Marie-Noëlle Stassart: De dag van vandaag, concentreert men zich op de tussenkomst van de nutsvoorziening bedrijven en men denkt na over de renovatie. De begroting is voorzichtig maar laat evolutie mogelijkheden. Ik kan moeilijk nauwkeuriger zijn in dit stadium. Om een grootorde te hebben, als men bijvoorbeeld de Van Becelaerelaan neemt, heeft men een begroting van 800.000€ voor een oppervlakte van 5000m<sup>2</sup>, dat brengt ons bij benadering een ratio van 160€/m<sup>2</sup>. Terwijl voor de Keym plaats, men 6000m<sup>2</sup> met een ratio van 240€/m<sup>2</sup> heeft. Men heeft eveneens te doen gehad met een ander studie bureau en de zaken werden opnieuw in overweging genomen.

Dhr Jean-François de le Hoye: Men beperkt zich niet tot de bestrating, men moet eveneens de waterdichtheid van de plaat vernieuwen.

Dhr Alain Wiard: Het College had aangekondigd dat men zich naar de renovatie zou oriënteren, maar vandaag hoor ik dat men nog nadenkt. Wat minder duur is dan de wederopbouw. Men zou er nul euro begroting moeten op zetten want het is ondenkbaar dat men dit verplicht in 2019. Men zou echter kleine begrotingen moeten voorzien voor het tussentijds onderhoud.

Dhr A. Dermine: Kan men de kosten van beide denkbare scenario's ramen, hetgeen niet in fase is met de verklaring van algemene politiek. Er is duidelijk een richting wijziging voor en na de verkiezingen.

Mevrouw Marie-Noëlle Stassart: Ja natuurlijk, een schatting is mogelijk.

Dhr Alexandre Dermine: Gaat u er middelen voor bestemmen die van de slag niet elders zullen aangewend worden? Het is niet in fase met wat in de verklaring van algemene politiek werd besproken. Ik ben redelijk verrast om deze verandering van richting te ontdekken.

Dhr Martin Casier: Aan onze zijde is men eerder verheugd dat er andere ambities kunnen zijn. Dat vestigt duidelijk de aandacht op wat wij hadden gezegd bij de ontdekking van de verklaring van algemene politiek, het feit om op dat ogenblik over de begroting te kunnen beschikken had ons kunnen toelaten veel beter begrijpen en ons meer juistere vragen te stellen. Het is zeer jammer.

Dhr Alain Wiard: In de buitengewone begroting, kan men de aanwezigheid vaststellen van de participatieve begroting, het is een goede zaak maar waarom het onder de post « uitrusting wegennet » zetten?

Dhr Martin Casier: Ik had precies dezelfde vraag want de wijk projecten hebben niets te zien met het wegennet. Behalve misschien de wil een rommelmarkt te creëren of wat weet ik. Vervolgens, zei ik bij mezelf dat het bedrag van 70.000€ niet consequent genoeg was om wegennet werkzaamheden mee te doen. Het was nochtans het eerste punt van verklaring van algemene politiek. De ambities lijken ons een beetje kort.

De Heer Jos Bertrand: Ik stel vast dat 30.000€ in de post informatie en participatie zijn voorzien, is het voor de toekomstige website?

Dhr Martin Casier: De website zijnde wat hij is, is niet speciaal gebruiksvriendelijk, en het is moeilijk om er bepaalde documenten te vinden. En dus heb ik dezelfde vraag als Mijnheer Bertrand, ik had een andere budgettaire lijn gevonden die een aanvulling van 10.000€ voor de website specificeerde, dat lijkt mij weinig... Kunt u ons het verklaren?

Mevrouw Sandra Ferretti: Zelfde vraag als Mijnheer Bertrand, ik had graag meer informatie willen hebben over de 30.000€ bestemd voor de studie van organisatie en beleid.

Dhr Jean-François de le Hoye: Men heeft dit budgettaire artikel per gebrek gekozen, wetende dat er sterke kansen zijn dat de wegennet werkzaamheden er deel van uitmaken. Als het andere werken zijn die worden gevraagd, zal men een budgettaire wijziging uitvoeren.

Mevrouw Cathy Clerbaux: Betreffende de participatieve begroting, is men uitgegaan van 1% van de begroting extra, zoals aan de Stad Brussel, het is weinig maar het is een goed begin en 2019 zal een klein jaar zijn. De 30.000 € zijn bestemd voor vergaderingen met transversale thema's die de burgers interesseren. Men zal zich laten helpen door mensen met knowhow die dit soort debatten animeren en genieten van mensen die expertise en ervaring hebben. Er was eveneens 15.000€ gewijd aan het participatie platform. Het is een werktuig dat ons zal toelaten verschillende projecten te ontwikkelen in verband met de participatie in ons programma van participatieve acties. Wij zullen eveneens de mensen verzoeken ideeën te geven om deze participatieve begroting uit te geven en een stemming systeem zal moeten ingevoerd worden. Men heeft verschillende prestatieverleners gezien, er bestaan hopen werktuigen op de markt. En nu dat de begroting zal worden gestemd zal men een keus kunnen maken. Betreffende het feit dat de 70.000€ begroting in het vak wegennet worden toegekend, is dat alleen boekhouders schrift, volgens de aanbevelingen van de gemeenteontvanger maar het is niet noodzakelijkerwijs om er wegennetwerken mee te doen. Het idee is dat het volledig wordt geopend en dat men nadien het nodige doet op het niveau van de boekhouding om binnen de kaders te komen. Het was de minst slechtste oplossing dan om het onder deze rubriek te zetten. Er is nog geen artikel voorzien met een adequate code voor de participatieve begroting.

Mevrouw Odile Bury: de nieuwe site is een begonnen werk onder de vorige legislatuur, en alles werd niet uitgegeven. Het is een vrij lang werk, dat analyse vraagt, begroting en talrijke verschillende knowhow vraagt. Men heeft 10.000€ bijgevoegd voor bepaalde prestaties van een andere orde (vb. hulp voor de codering) van wat in de markt was voorzien. Dat zal ons toelaten om tijd te winnen bij de transfert van de oude site naar de nieuwe. Het is een kadermarkt CIBG maar met een andere prestatie verlener.

Dhr Martin Casier: Hoe gaat men het aanpakken om de zittingen van de Raad te filmen en uit te zenden? Het is moeilijk om een begroting te moeten stemmen zonder er de precieze modaliteiten van te kennen. Welke technieken zullen het zijn?

Mevrouw Cathy Clerbaux: Alle opties zijn nog open. De etappe 1 zal zijn, de zaal van micro's te voorzien, vervolgens van camera's. Niets is momenteel weerhouden. Het bedrag wordt geschat ten opzichte van dat in andere gemeenten. Wij hebben nog geen termijn voorzien.

Dhr Eric Godart: Betreffende de « Gemeente in Transitie », zie ik niet veel in de begroting. Op het niveau « Energie », bedekt de extra begroting vooral reparaties /onderhoud, niet echt de werkzaamheden met het oog op de verbetering van het milieu. Op het niveau « Mobiliteit », zijn 80.000€ voor een studie voor een mobiliteit gemeentepan voorzien, is ze al toegekend? Het is een evaluatie met de natte vinger? Men spreekt over veel fietsen in de verklaring van algemene politiek maar niets over de motorrijders waarvoor het stadsmeubilair zeer gevaarlijk kan zijn. Men spreekt ook over een vertragingsysteem, dat is in verband te brengen met het deel wegennet? Zijn er investeringen voorzien? Op het niveau van de snelheid brekers, zouden sommige te herbekijken vallen wegens gevaarlijk.

Dhr Martin Casier: Over de snelheid brekers, delen wij de mening van Mijnheer Godart niet en vinden het belangrijk om de wegennetten in te richten om de zones 30 te doen eerbiedigen. Ik zie de budgettaire vertaling niet van de wil om de zones 30 uit te breiden op het grondgebied van WB.

Dhr Jos Bertrand: Wordt de planning van de gemeente in zone 30 al bij de vorige legislatuur in de begroting opgenomen?

Mevr Sandra Ferretti: Wat is er voorzien betreffende de herinrichting van het kruispunt Heiligenborre en Equipage?

Mevr Odile Bury: De transitie bewerkt zich op transversale wijze, op alle begrotingen. Het idee is een manier delen om de zaken te zien en om het geld van de gemeente uit te geven door milieucriteria te integreren, die met de transitie verband houden. Bijvoorbeeld, ten opzichte van de vakantie pleinen, heeft men vastgesteld dat de uitdeling van Tetrapak sappen verspilling was en bovendien slecht voor de gezondheid van de kinderen was en het milieu. De economie van 3.900 € die door de afschaffing van dit product wordt verwezenlijkt, maakt het mogelijk om het tarief te verlagen. Dat is hoe men de transitie kan doen zonder dat het zich in de begroting ziet. Ten opzichte van het project van herbronning, moet men goed moet begrijpen dat er niet slechts één project is, er kunnen 10 projecten van verschillende herbronningen zijn, met bijvoorbeeld van de verschillende partnerships (burger, OCMW enz). Men heeft verkozen het momenteel niet in de begroting te zetten om iets echt doordacht, echt sterk te doen en echt ernstig, dat 3 jaar in beslag zou kunnen nemen. Ten opzichte van het milieu en de transitie, is er eveneens voorzien om op een verzoek aan projecten van Brussel-Milieu van meer dan 50.000€ te antwoorden om specifieke projecten tot transitie te leiden en tot duurzame ontwikkeling. In termen van transitie vindt er ook een medewerking plaats met Marie-Noëlle Stassart en de dienst mobiliteit waarover zij u zal spreken.

Mevrouw Marie-Noëlle Stassart: Ten opzichte van het mobiliteit luik in de Verklaring van algemene politiek, zijn er werkelijk vele lijnen in de begroting die met onze visie overeenstemmen. Ik ga op verschillende onderwerpen springen: men heeft een buitengewone begroting voor een fiets premie toegestaan voor reparaties en onderhoud. Er is daar een aandacht voor mobiliteit, het milieu en sociaal teneinde een publiek te bereiken dat niet veel middelen heeft en dat vanaf dan zal kunnen genieten van een veiligere uitrusting (goede banden, goed groot licht, enz). Men vindt eveneens het bedrag van het nieuwe gemeentepan mobiliteit terug begroot op 80.000€ (ten gevolge van de toepassing van het regionale plan Good Move). Er is een begroting toegekend aan kleine werkzaamheden zoals een snelheid breker op verschillende plaatsen, met name de Hertogdreef dichtbij de school, er is de gemeenteactie van mobiliteit (met een subsidie die overeenstemt met 22.000€) om fiets boksen, bogen te plaatsen, de gemeente fiets- routes te verlengen in de wijk Heiligenborre waarover Mevrouw Ferretti sprak. De wil van het College is het markeren van zone 30 in de gemeente voort te zetten.

Dhr Martin Casier: er zijn vele zones 30 in lange rechte lijnen, wat voorziet men om de snelheid te vertragen?

Mevrouw Marie-Noëlle Stassart: Concreet is er voorzien om « deuren» in te richten aan de toegang van de zones 30. Men vernauwt het wegennet teneinde het verkeer te vertragen. Er is eveneens een discussie lopende over de inzet in zone 30 van de hele gemeente.

Dhr Benoît Thielemans: Er is bij benadering 25% van de investeringsbegrotingen met doel energie besparingen te verwezenlijken. En er is eveneens een bijzonder punt; de uitrusting van de voertuigen voor gemeentevervoer met CNG evenals de aankoop van een elektrisch voertuig.

Mevrouw Laura Squartini: Men heeft me over de aankoop van een bus op CNG gesproken, het gaat wel om een tweede schoolbus?

De Heer Benoît Thielemans: Absoluut.

De Heer Alain Wiard: De schatting van de prijs van de CNG schoolbus (315.000€) lijkt me gering...

De Heer Benoît Thielemans: Het gaat om een schatting.

De Heer Martin Casier herhaalt zijn wens om een globale discussie hebben over de gemeente fiscaliteit: PB, OV, opdecimen, Be-home primes, belastingen,... En herhaalt zijn beschikbaarheid om aan de werkgroep deel te nemen.

De Heer Jos Bertrand: Ik stel vast in de buitengewone begroting voor het economische leven dat er melding wordt gemaakt van een « marktkast » voor de rommelmarkt van de Aartshertogen. Wat is de doelgerichtheid voor deze « marktkast »? Zal men nu de markt weer op gang brengen? Hoe staat het de studie BBP Aartshertogen die naar 180.000€ gaat?

Mevrouw Hang Nguyen antwoordt dat betreffende de « marktkast » aan de Aartshertogen, het de bedoeling is de animatie weer op gang te brengen, de activiteiten in deze wijk, dat het de rommel markten zijn, animatie om terug leven in deze wijk te brengen. Deze kast zal vlakbij de straat worden geplaatst waar zich de handels bevinden.

Mevrouw Marie-Noëlle Stassart antwoordt dat: ja, de markt zal weer op gang gebracht worden.

Dhr Alexandre Dermine: Ik wilde betreffende het Economische Leven het woord nemen, ik heb in de

algemene Verklaring van politiek gelezen dat de meerderheid van plan was om de Vereniging van Handelsbevordering beter te ondersteunen, men stijgt van 12.000€ naar 22.000€, dat lijkt me een beetje belachelijk ten aanzien van de behoeften. Voorts wat voorziet men om de handel op de Keym Plaats te ondersteunen gedurende de werkzaamheden? De handel neemt deel aan de sociale dynamica en het leven van de wijk.

Mevr Hang Nguyen: « De subsidie voor de Vereniging van Handelsbevordering is bijna verdubbeld. Het is niet enorm, maar het is niet slecht. Deze subsidie heeft niet voor roeping om alles ten laste te nemen, er is ook de gemeentedienst van het Economische Leven dat een eigen begroting heeft. Er zijn werkelijk vele dingen te doen om de handel te revitaliseren. De banden met Up. Brussels zijn versterkt om van hun werktuig evenals van hun expertise te profiteren. Men overweegt de versterking van het personeelsbestand van de dienst van het Economische Leven en hun taken te heroriënteren en te verduidelijken. De schadevergoedingen aan de handelaars tijdens bepaalde bouwwerken worden door de Regio toegestaan, de gemeente geeft administratieve hulp voor de indiening van de dossiers.

Dhr Martin Casier: Betreffende de bouwwerf begeleiding, hebt u vrijstellingen voor de handelaars gedurende de werkzaamheden van de Keym plaats voorzien? Ik stel vast dat 2,1 miljoen voor de wegnetten is voorzien, maar 900.000 € zullen naar markt voorradengaan, zullen zij grote werkzaamheden financieren of het alleen maar kleine interventies?

Mevr Hang Nguyen: er waren vele vragen van de handelaars hierover. Maar het is niet voorzien

Mevrouw Marie-Noëlle Stassart antwoordt dat voor de grote werken, de gemeente beroep doet op externe prestatie verleners. Er zijn twee enveloppen van 450.000€ elk. De eerste envelop is bestemd een markt voorraad voor le Logis-Floréal waarvoor een vergunning van stedenbouwkunde door Vivaqua werd ingediend (renovatie van de riolen en testen van een nieuwe afwatering) en de tweede dekt het Van Becelaere stuk.

De Heer Jean-François de le Hoye deelt mede dat de kleine acties die door onze arbeiders worden verwezenlijkt, worden genomen in de gewone begroting en niet in de buitengewone.

De Heer Martin Casier: Op het niveau van de vuilnisbakken, zie ik dat er twee bedragen zijn die er eraan worden gewijd. 20.000€ voor de straatvuilnisbakken, wat me zeer weinig lijkt gezien het aantal straten nog zonder vuilnisbak. Vervolgens 92.500€ voor de slimme vuilnisbakken. Ik dacht begrepen hebben dat de slimme vuilnisbakken door het gewest werden gesubsidieerd maar ik zie het niet in de kolom subsidie.

Mevrouw Cathy Clerbaux: Het idee is niet het aantal vuilnisbakken in de straten te verhogen, omdat men opmerkt dat hoe meer vuilnisbakken men installeert, hoe meer mensen er huishoudafvalstoffen in plaatsen. Daarentegen wat men zal doen is de onderkant van de vuilnisbakken aanpassen en inzetten op conformiteit, want in de gemeente hebben wij 8 verschillende modellen vuilnisbakken. Wij zouden graag heel het park terug met een verschillend model willen maken, gemakkelijker om voor de mannen te legen, en dat minder aanzet tot dumpen van huishoudafvalstoffen aanspoort. Een reeks van deze vuilnisbakken zullen uitgerust worden met slimme receptoren en verdere stappen. Binnen 15 dagen zal men beginnen sommige ermee uit te rusten om tests te doen en in functie van de resultaten van deze tests zal men de installatie voortzetten. Het zijn dezelfde vuilnisbakken waar men receptoren op schroeft. Men heeft voor de test de meest verre vuilnisbakken verkozen teneinde de overbodige trajecten te besparen. Het eerste deel wordt gesubsidieerd, maar deze subsidie stopt op 08/04/2019. Ik geef toe dat bepaalde zones minder in vuilnisbakken zijn voorzien. Zij zijn niet goed over het gebied van de gemeente verdeeld. Bij voorbeeld, voor de school Sint-Familie zijn er 6 vuilnisbakken, terwijl voor la Brise er niet één is.

De Heer Jos Bertrand vraagt hoe de acties zoals de Gouden Bezem lopen? Zal men ze voortzetten?

Mevrouw Cathy Clerbaux antwoordt van ja, maar dat er geen uitgaven zijn om te begroten gezien het gebruikte materiaal het vorig jaar opnieuw zal gebruikt worden. Als er publicitaire kosten zijn, kan de gemeente beroep doen op het een krediet dat voor de post communicatie is ingeschreven. Het idee is de actie twee keer per jaar, eens aan het begin van lentes, eens aan het eind nu te doen.

Mevrouw Laura Squartini vraagt welk de werkingskosten zijn voor de crèche Aartshertogen voor 2020?

De Heer Jean-François de le Hoye antwoordt dat men zich op de 4 afgelopen maanden in 2019 baseert en dat men een prognose maakt.

Mevr Laura Squartini: « Waar is de heropening wil van het enige loket voor de inschrijvingen? Evenals de co-ontvangst? Wat is er voor de laatste verdieping van het Huis van de Jongeren voorzien, zal het rehabiliteerd worden? Betreffende de wil van progressieve implantatie van de tweetaligheid, hoe gebeurt dat? En tenslotte betreffende de verplaatsingen van de kinderen te voet, per fiets, heb ik geen enkele voorziene investering op dit niveau gezien ».

Dhr Martin Casier vraagt hoe het zit betreffende de renovatie van het Huis van de Jongeren van Watermaal-Bosvoorde, en ook met de oprichting nieuwe huiswerkscholen, die hij niet ziet op de begroting 2019.

Mevrouw Hang Nguyen antwoordt dat het unieke loket geen nieuwe uitgave is en dat het zal verwezenlijkt worden via een reorganisatie van het werk tussen de crèches en de diensten van het Sociale Leven, dus door een eenvoudige interne transfert. De co-ontvangst bevindt zich wel in de budgettaire lijnen weer. Er zijn ruimtes die al bestaan en die de gemeente probeert terug te krijgen (bijvoorbeeld bij de Roitelets), anderen kunnen gemeenschappelijk (in het stadium bijvoorbeeld) gezet worden, vele dingen kunnen gedaan worden met wat al bestaat. Op het immersie project in de scholen, is een kleine begroting voorzien maar men moet rekening houden met het invoeren van de besturingsplannen die de prioriteit n°1 voor de scholen zijn dit jaar. De huiswerkscholen vallen onder de begroting preventie (Watermaal-Bosvoorde in volle lucht, via de Wijk Huizen en niet van het onderwijs).

De Heer Olivier Deleuze: De huidige discussie is de localisatie van deze huiswerkscholen te bepalen. De Heer Deleuze is zich bewust van het feit dat de gemeente hun activiteiten en capaciteiten zal moeten verhogen.

Mevrouw Laura Squartini: Zullen de crèches geopend zijn gedurende het verlof en zal er een uitbreiding van de uren van ontvangst van de crèches komen?

De Heer Olivier Deleuze: « De prioriteit voor 2019 is het de nieuwe crèche Aartshertogen, men zal vervolgens zien of het mogelijk is om de uren uit te breiden ».

Dhr Alexandre Dermine: Ik heb een vraag over de transferts aan de VZW's betreffende de aanvullende 50.000€ aan Watermaal Bosvoorde in volle lucht, waartoe zal dat dienen? Wat zijn de projecten die er achter schuilen?

Olivier Deleuze: Voor twee redenen, eerst de sneeuwklassen klassen voor 10.000€ en twee voor een loonherwaardering van de werknemers van VZW Watermael-Boitsfort en Plein Air (code 2) op basis

van 20.000€. Dat wat een begroting stijging van 30.000€ geeft

Dhr Alexandre Dermine: Ik kan me vergissen, maar in de tabel die men heeft ontvangen gaat men van 805 naar 855 (bijlage - tabel 14).

Dhr Jean-François de le Hoyer: de +50.000€ is het de preventie subsidie, niet de gemeente subsidie. Op bladzijde 90 van de begroting, gaat men van 206.000 naar 236.000€ het handelt zich dus wel over een budgettaire stijging van 30.000€.

Odile Bury: De renovatie van de keuken van het Huis van de Jongeren is in 2020 voorzien, en het Skate Park zal in 2021 vernieuwd worden, men weet nog niet juist wanneer. Het is duidelijk dat het Huis van de Jongeren behoefte heeft aan andere renovaties die nog niet in de huidige begroting werden bepaald. De rest zal dus na 2021 ondernomen worden. De veiligheidsuitgaven werden als prioritair beschouwd. Intussen gebruiken de jongeren de keuken van het Hooghuis voor hun ateliers op woensdag. Er stelt zich de vraag met het Huis van Jongeren namelijk of men met een zelfbouw project start, dat wil zeggen in samenwerking met de jongeren, of dat men op 2020 wacht om alles uit te voeren.

Laura Squartini: Wanneer is de PBM toegang en de aanpassing van de kelderverdiepingen van het Gemeentehuis voorzien?

Benoît Thielemans: Deze projecten zijn nog ter studie, de huisvesting van de conciërge een andere bestemming krijgen. De nieuwe conciërge wordt momenteel ondergebracht in n°1 van de Gemeentelijke Godshuisstraat. Het oude lokaal is dus leeg en is een begeerde plaats geweest voor een re-affectatie. Men is dus echt in discussie met name om te weten wat wij in deze ruimte zullen zetten. Momenteel zou de bevoorrechte weg een lift zijn maar niets is weerhouden.

Olivier Deleuze bedankt de Gemeenteontvanger, de Schepen en de dienst Financiën voor deze oefening. Twee dingen, de eerste vraag van de transitie en van de transparantie, het goed bestuur, van de participatie, van het milieu enz... het is niet noodzakelijkerwijs een kwestie van geld maar eerder van wil om de gemeente te beheren met prioriteit voor deze thematiek. Wij hebben onlangs een post ontvangen betreffende de conventie van Aarhus, degenen onder die zich bij het milieu hebben aangesloten kennen zeer goed deze overeenkomst, die sinds 1998 van toepassing is en die voorts werd opgesteld door een Brusselaar en waarvoor wij hard hebben gestreden en zeer tevreden zijn om het verkregen te hebben omdat zij toelaat aan al degenen die bezorgd zijn over het milieu om alle nodige informatie te hebben die men over de dingen moet weten. Dat is een typisch voorbeeld van iets dat niets kost en waarvoor men op actieve en pro actieve wijze een overeenkomst opstelt die zich in ieder geval aan ons opdringt. Het tweede ding dat ik wilde aankaarten is de sociale vraag en de vraag van het OCMW. Ja, de verhoging van de OCMW begroting die door de Voorzitter van het OCMW wordt gevraagd, is spectaculair, daar is het een kwestie van geld. +800.000€ In 2019, +300.000€ nog in 2020, +300.000€ nog in 2021. Dat wil zeggen een stijging van 1,4 miljoen euro in 3 jaar. En effectief dat is onze verantwoordelijkheid deze stijgingen zijn constant, belangrijk en onafgebroken. Wij hebben besloten om er de grote middelen op te zetten

Dhr Martin Casier wil de beweringen van de Burgemeester op de verplichtingen van de conventie van Aarhus relativiseren, ik heb hier in de gemeenteraad verschillende keer de vraag gesteld over hoe de participatie aan de besluitvorming ging georganiseerd worden (met name betreffende het BBP Aartshertogen) en wij hebben nooit een bevredigend antwoord gehad.

Rechtvaardigingen:

Dhr A. Dermine: Wij rechtvaardigen onze onthouding door het feit dat men meent niet voldoende tijd

gehad hebben om de hier voorgestelde antwoorden te kunnen analyseren en beheren. Men ziet vrij consequente investeringen, de vraag die men zich stelt waarom deze investeringen tot stand komen vandaag? Waarom deze investeringen niet toentertijd hebben gedaan? Gedurende 6 jaar heeft de gemeente geld verloren. De kosten van de werken, met name in regie en in wegnen, die werden gedaan gisteren, zullen vandaag duurder zijn, rekening houdend met de indexering die een hogere prijs van werken met zich meebrengt. Des te meer daar het geld dat op de bank werd gezet het zonder groot rendement is geweest. Een andere reden van onze onthouding houdt verband met het niet antwoorden op de vragen in verband met de Keym Plaats die vrij verontrustend zijn. Er is voor ons een enorme discrepantie tussen wat vandaag werd gepresenteerd en wat in de verklaring van algemene politiek werd uitgelegd, ik zal het debat niet herbeginnen.

Martin Casier: Ik bedank de diensten voor het consequente werk dat ons werd gepresenteerd. Ik bedank eveneens het college voor de transparantie van de antwoorden die wij hebben verkregen. Wij vinden zoals Mijnheer Dermine, dat wij hebben moeten werken onder tijd ontoereikende voorwaarden. In ieder geval wil dat geen gebrek aan transparantie of een gebrek aan goede wil van onze kant weergeven. Wij hebben eveneens enkele politieke verschillen van inzet in de investeringen en het is daarvoor die wij ons deze avond onthouden.

---

## Jeunesse

### 6 **Fixation du prix de la journée aux Plaines de vacances à partir du 1er juillet 2019 - Règlement - Modification- report du 19/03/2019.**

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 24/01/2012 relative à la fixation du prix de la journée aux « Plaines de vacances » à partir du 1er juillet 2012 ;

Attendu qu'il convient de pouvoir donner une réponse durable à des difficultés sociétales auxquelles nous sommes confrontés, et plus particulièrement les difficultés financières croissantes des parents ;

Vu les articles 117 et 118 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège échevinal ;

#### **DECIDE :**

de fixer le prix de la journée aux « Plaines de vacances », à charge des parents, à partir du 01/07/2019 de la manière suivante :

a) pour les enfants fréquentant une école présente sur le territoire de la commune (*tout réseau confondu*) ou habitant la commune :

- 8 € par jour pour 1 enfant, 7 € chacun par jour pour 2 enfants ; 6 € chacun par jour à partir de 3 enfants ;

- 35,00 € par semaine (*du lundi au vendredi ; pas d'application la semaine du 21 juillet et du 15 août*) pour 1 enfant, 32 € chacun par semaine pour 2 enfants ; 28 € chacun par semaine à partir de 3 enfants.

b) pour les enfants ne fréquentant pas une école présente sur le territoire de la commune ou n'habitant

pas la commune :

- 13 € par jour ;

- 60,00 € par semaine (du lundi au vendredi ; pas d'application la semaine du 21 juillet et du 15 août).

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 17 votes positifs, 6 votes négatifs, 4 abstentions.

*Non : Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Eric Godart, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Christine Roisin.*

*Abstentions : Alain Wiard, Jos Bertrand, Martin Casier, Florence Lepoivre.*

Mme Odile Bury : la suggestion faite lors de la dernière séance se heurte à des difficultés matérielle, opérationnelle de vérification administrative. Le texte est représenté tel quel. J'ai aussi vérifié le tableau de comparaison de Jos Bertrand et je n'arrive pas aux mêmes conclusions. Certaines communes sont plus chères que Watermael-Boitsfort et que chez nous le repas est inclus.

Mr Jos Bertrand : Avez-vous l'intention de prévoir des tarifs sociaux ?

Mme Odile Bury répond que dans le prix à la semaine on inclut le repas chaud, ce qui n'est pas le cas ailleurs. 35€ par semaine avec 5 repas chauds ! Il faut également noter que les prix n'ont pas augmentés depuis 2011.

Mr Alexandre Dermine voudrait qu'on applique la même dégressivité aux enfants non boitsfortois. Ou à défaut, qu'on puisse avoir ce débat l'an prochain.

Mme Odile Bury répond que le règlement proposé est déjà une amélioration par rapport à la situation existante. Le reste c'est un arbitrage.

Mr Olivier Deleuze : Le tarif n'a pas bougé en terme absolu, de facto c'est moins cher de 2% par an, en plus étant donné avec l'économie faites par la suppression des berlingots, pour les personnes de Watermael-Boitsfort ou venant d'une école de Watermael-Boitsfort il y a un tarif dégressif. Les tarifs sont donc globalement meilleurs d'année en année et pour ceux de Watermael-Boitsfort les tarifs sont en plus dégressifs. Il y a d'autres moyens de calcul, mais c'est cette méthode que nous avons sélectionné et qui nous semble la meilleure.

Mr Alexandre Dermine : Je trouve cela discriminatoire et j'espère que nous pourrions en discuter pour pouvoir trouver une autre solution dans l'avenir.

Mevrouw Odile Bury: de suggestie gedaan bij de laatste zitting stuit op materiële, operationele moeilijkheden van administratieve verificatie. De tekst wordt als zodanig terug gepresenteerd. Ik heb eveneens de vergelijkingstabel van Jos Bertrand gecontroleerd en ik kom niet tot dezelfde conclusies. Bepaalde gemeenten zijn duurder dan Watermaal-Bosvoorde en dat bij ons de maaltijd is inbegrepen.

Dhr Jos Bertrand: Bent u van plan om sociale tarieven te voorzien?

Mevrouw Odile Bury antwoordt dat in de prijs per week men de warme maaltijd insluit, wat elders niet het geval is. 35€ per week met 5 warme maaltijden! Men moet eveneens opmerken dat de prijzen niet gestegen zijn sinds 2011.

Dhr Alexandre Dermine zou willen dat men dezelfde degressie op de niet- Bosvoordse kinderen toepast. Of bij gebrek, dat men dit debat kan hebben volgend jaar.

Mevrouw Odile Bury antwoordt dat het voorgestelde reglement al een verbetering ten opzichte van de

bestaande situatie is. De rest is het een arbitrage.

Dhr Olivier Deleuze: Het tarief is niet veranderd in absolute termen, de facto per jaar is het 2% minder duur, bovendien gezien met de economie gedaan door de afschaffing van de kussentjes, voor de personen van Watermaal-Bosvoorde of komende van een school van Watermaal-Bosvoorde is er een degressief tarief. Globaal genomen zijn de tarieven dus beter van jaar tot jaar en voor die van WB zijn de tarieven meer degressief. Er zijn andere berekeningsmiddelen, maar het is deze methode die wij hebben geselecteerd en die ons de beste lijkt.

Dhr Alexandre Dermine: Ik vind dat discriminerend en ik hoop dat wij er nog eens zullen kunnen over spreken om een andere oplossing in de toekomst te kunnen vinden.

---

## Secrétariat

### 7 Interpellation de M. Jos Bertrand concernant l'exécution des travaux de Vivaqua dans le quartier du Dries

Au conseil communal du 17 décembre, j'ai posé une question sur l'exécution des travaux de Vivaqua avenue du Cor de Chasse.

Dans sa réponse à ma question, l'échevine compétente a déclaré que *"les travaux sur l'avenue du Cor de Chasse sont gérés par Vivaqua. Il n'y a pas de relation contractuelle entre l'entreprise désignée par Vivaqua et la commune, mais nous devons néanmoins nous en préoccuper. L'entrepreneur est tenu à un délai d'exécution dans le cahier des charges fixé par Vivaqua, et s'il ne le respecte pas, il s'expose à des pénalités de retard. En ce qui concerne la communication avec les riverains, voici comment les choses se passent : un courrier toutes-boîtes validé par l'échevine est distribué par l'entreprise aux riverains concernés une semaine avant le début du chantier (...). En ce qui concerne la circulation des piétons, puisqu'il est nécessaire de remplacer les raccordements entre le réseau d'égout et la propriété privée, un trottoir peut être rendu temporairement inaccessible et une signalisation doit être installée invitant les piétons à changer de trottoir. Parfois, les arbres limitent à certains endroits la largeur du trottoir. Je veillerai à ce que Vivaqua communique encore plus régulièrement et fasse attention à l'accès des piétons et à l'utilisation des trottoirs"*.

Suite à cette réponse, puis-je demander s'il y a eu des contacts avec Vivaqua entre-temps et quel est le résultat de ces contacts?

S'il y a eu contact, je peux en tout cas vous assurer que la procédure évoquée par l'échevine n'a pas été prise en compte. Le vendredi 22 mars, les habitants de la partie située entre la rue de l'Elan et l'avenue des Mugnets ont reçu une lettre de Vivaqua les informant que, sous réserve des conditions météorologiques, les travaux débuteront le 25 mars, qu'ils dureront 70 jours ouvrables, qu'il y aura une accessibilité partielle et une interdiction temporaire de stationnement et que certains garages ne seront pas accessibles.

Entre-temps, j'ai appris que ces travaux ne débuteront pas avant la mi-avril au plus tôt et que l'on va d'abord rénover la partie de la rue des Pierres Rouges. Une interdiction de stationnement a été placée là jusqu'au 24 avril et quelques gros éléments d'égout ont été déposés devant les habitations.

Entre-temps, on a aussi fermé le prolongement de la rue des Pierres Rouges dans le Dries en direction de la gare de Watermael, mais je ne sais pas s'il s'agit là de travaux pour compte de Vivaqua.

Comment à nouveau concilier cela (la première communication date de fin septembre, un jour avant le début des travaux) avec la réponse de l'échevine qu'une société est censée communiquer une semaine avant le début des travaux et diffuser une communication validée par l'échevine? La lettre du 22 mars a-t-elle été validée par l'échevine? En est-il de même pour la première lettre de fin septembre ? Y a-t-il eu d'autres communications en dehors de ces lettres, par exemple avec les habitants de la rue des Pierres Rouges ?

Les riverains peuvent comprendre qu'il y a des travaux à faire pour améliorer nos conditions de vie à long terme, mais l'absence totale de communication soulève des questions. Il faut aussi noter que les travaux avancent très lentement.

Cependant, il ne s'agit pas d'une question de mauvaise volonté. Toute personne qui communique avec le numéro de téléphone d'information 02.5188524 indiqué sur le dépliant aura des personnes très serviables au téléphone. Le problème, c'est qu'en tant que riverain, il faut faire l'effort de déranger des gens qui ont d'autres choses à faire, alors que cela aurait pu être communiqué à tout le monde par écrit. Permettez-moi donc de poser quelques questions au Collège concernant la coordination de tels gros chantiers de construction, leur suivi, la place de la commune dans la communication et leur bonne exécution.

La commune participe à des groupes de travail et à la coordination des travaux sur son territoire, il y a la plateforme OSIRIS - qui laisse beaucoup à désirer - et tout cela devrait permettre à la commune de suivre des chantiers aussi importants. Par ailleurs, le service de l'urbanisme devrait pouvoir exercer un contrôle sur l'exécution des travaux... même s'il ne me semble pas être équipé pour le faire.

Puis-je dès lors savoir comment ce chantier est surveillé par les services communaux ? Quelles sont les expériences de notre administration concernant ces procédures et coordinations, et qu'est-ce qui, selon elle, devrait être amélioré ? Y a-t-il des contacts avec les entrepreneurs et/ou sous-traitants sur le site et avec le maître de l'ouvrage ?

En ce qui concerne l'avenue du Cor de Chasse et la rue des Pierres Rouges, j'aimerais savoir à quoi sont dus ces retards. Je remarque qu'on travaille avec des équipes réduites, est-ce la cause du retard ? La commune peut-elle obliger ou mettre en demeure Vivaqua et/ou ses sous-traitants sur le terrain d'appliquer une meilleure politique de communication et d'avoir en permanence sur le site quelqu'un qui parle français ou néerlandais ?

Je constate qu'une fois les travaux terminés, le revêtement de la chaussée est remis en état de manière très rudimentaire, puis-je savoir si cela va rester ainsi longtemps et quand une réfection correcte de la rue sera planifiée et quels en sont les plans exacts ?

Ferretti demande qu'on lève la séance vu l'heure tardive. Elle quitte la séance. Alain Wiard en fait de même.

Jos Bertrand souhaite qu'on aborde le point et qu'on résume son interpellation.

Réponse de Marie-Noëlle Stassart: "ce sont des agents du service des voiries, qui sont en contact permanent avec Vivaqua, il s'agit d'un travail journalier sur le terrain, nécessitant des prises de décision permanente dans un environnement habité. En temps qu'échevine des voiries, nous nouons des contacts stratégiques avec Vivaqua. Un premier contact a eu lieu pour tenter d'avoir une communication plus affinée. Une seconde prise de contact aura lieu très prochainement pour organiser une concertation avec Le Logis Floréal en vue de préparer le chantier. Comme vous l'avez très bien expliqué dans votre interpellation, il faut bien reconnaître que dans la réalité des choses la planification des travaux n'est pas toujours optimale parfois désorganisé et cela représente une forme de désordre pour les habitants. Selon moi il y aurait lieu de travailler en amont sur les prescriptions des cahiers des charges des différents marchés d'impétrants introduisant des critères de sélection autres

que celui du prix. Il existe au sein de la région une plate-forme nommée Osiris qui est un très bon outil de coordination des planifications. Le système Osiris est opérationnel depuis 2014, il permet aux professionnels d'encoder les chantiers en voirie sur les trottoirs de la région bruxelloise et de définir des conditions, des autorisations, Etc... afin d'éviter au maximum les nuisances pour les riverains. Dans une phase ultérieure de déploiement, le système sera rendu accessible au grand public afin d'améliorer la communication. Cette plateforme contient trois clefs d'entrée : les demandes des impétrants, les demandes de la commune et les demandes des projets communaux de réflexion de voirie et espaces publics. Pour chacune des demandes, quels que soit leur type, tous les intervenants peuvent se signaler et vérifier si un projet est faisable. Cela permet à chacun d'avoir une lecture claire du projet et d'en saisir les enjeux niveau mobilité, accessibilité habitant. Il faut savoir que les impétrants représentent au minimum 7 intervenants au niveau d'un seul chantier. A savoir Vivaqua, assainissement et distribution, Sibelga, éclairage publique, électricité, gaz, proximus et autres télécom, distribution, téléphone ensuite viennent en partie supérieure la réfection des voiries. Il y a la une véritable volonté de coordination de planification. En ce qui concerne le chantier Vivaqua Avenue Cor de Chasse un premier courrier datant du 15/09/2018 signé par Madame Van Hecke a été distribué à tous les riverains annonçant le début de chantier. Un courrier du 22/03/2019 annonce la suite du chantier, il a également été distribué dans la rue des Pierres Rouges. Les services communaux assistent aux réunions de chantier qui se tiennent officiellement une fois par semaine, ou de manière plus improvisée quand cela est nécessaire. Les intervenants sont : le maître-d'ouvrage, la commune et l'entrepreneur. En ce qui concerne le délai de ce chantier, il n'a pas de retard, il a démarré fin septembre et est de 145 jours ouvrables. Pour ce qui est de l'état des jours sur chantier il est indiqué qu'il reste aujourd'hui 41 jours ouvrables. Si nous y ajoutons les congés de paques, nous envisageons que le chantier soit fini avant la fin de l'été mais il subsiste toujours des imprévus ou intempéries. Il faudra que soit prévu dans le marché des moyens qui permettent plus communication mais cela reste du ressort de la Région. Une fois le chantier terminé, une réfection complète de l'avenue est prévue sous forme d'un raclage et d'un ré asphaltage. "

Le Conseil prend connaissance.

Levée de la séance à 22:00

Le Secrétaire communal,

La Présidente,

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke